

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 29 décembre 1922

Sommaire :

La Paix du Christ

par le Règne du Christ

Après le vote

Le Noël des trois Nowak

Notre voisin de l'Est... au Congo

L'état d'esprit aux États-Unis

après les élections

S. S. le Pape Pie XI

Abbé R. G. van den Hout

Paul Cazin

Pierre Daye

Ch. Mercier

Les idées et les faits : Chronique des idées : César Franck, J. Schyrgens. —
Rome. — États-Unis.

La Semaine

Dans l'encyclique qu'attendait avec impatience le Monde Catholique, Notre Saint Père le Pape dénonce, avec une précision qui ne laisse place à aucune équivoque les causes du chaos dans lequel nous nous débattons ! La principale de ces causes, celle que même les catholiques perdent trop facilement de vue, c'est l'apostasie officielle des Nations. La guerre, châtement de Dieu, eût dû ouvrir les yeux aux plus aveugles. Hélas ! on persiste à vouloir se passer de Celui sans lequel rien n'est possible. Et depuis quatre ans on pâtauge lamentablement ; et une Société des Nations sans Christ et sans Eglise est mort-née ; et la Paix ne sera donnée au monde que si le monde accepte le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Qu'on lise et qu'on médite les enseignements de Sa Sainteté ! Nationalisme, libéralisme, laïcisme, matérialisme, neutralité, toutes les idoles modernes que la

Revue Catholique s'est donné pour tâche de démolir, sont dénoncées et condamnées. Si tous les catholiques travaillent à réaliser le programme du Pape, ils assureront avec leur salut éternel, le salut des patries terrestres où Dieu les a placés.

** La Chambre a voté Gand-flamand avec les tempéraments que l'on sait. Et voilà qu'à l'exaltation nationaliste flamingante — que calmera, croyons-nous, cette solution donnée au problème — on tente d'opposer une exaltation nationaliste belge et wallonne.*

La Nation Belge, oracle du nationalisme, se montre la plus ardente à pécher en eau trouble et à traiter en ennemie la grande moitié de la population belge. L'organe d'union nationale est à l'heure même où il eût dû calmer les esprits et apaiser les passions le plus néfaste agent de désunion et de discorde. Et le choix des moyens ne le préoccupe guère...

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

LAMPE FANAL
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
 EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
 GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS, BRUXELLES.
 TÉL.: BR. 191.03

CHEMIN DE FER DU NORD

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Services rapides.

Entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne

Via MONS-QUÉVY — 6 Express journaliers

De Paris pour Bruxelles et Amsterdam.

PARIS NORD	8.10	9.25	12.30	16.05	18.20	22.57
BRUXELLES	13.19	16.22	17.03	22.41	23.53	6.19
AMSTERDAM	19.35	—	23.12	—	—	12.46

D'Amsterdam et de Bruxelles pour Paris

AMSTERDAM	—	—	7.34	—	12.18	18.30
BRUXELLES	8.20	10.25	13.00	15.46	17.46	23.40
PARIS NORD	13.05	16.57	17.35	22.37	22.45	5.50

Via Erquelines-Liège — 5 Express journaliers

De Paris pour Liège, Cologne, Berlin, Varsovie et Riga

PARIS NORD	8.10	12.30	18.20	19.40	21.55
LIÈGE GMINS	14.16	18.15	24.00	1.45	5.40
COLOGNE	19.46	—	—	6.15	9.40
BERLIN FRIEDRICHST.	—	—	—	17.50	—
VARSOVIE	—	—	—	8.15	—
RIGA	—	—	—	7.30	—

De Riga, Varsovie, Berlin, Cologne et Liège pour Paris

RIGA	23.20	—	—	—	—
VARSOVIE	20.45	—	—	—	—
BERLIN FRIEDRICHST.	13.45	—	—	—	—
COLOGNE	0.36	—	—	9.48	19.05
LIÈGE GMINS	5.10	7.25	11.54	16.45	23.45
PARIS NORD	12.25	13.05	17.55	22.45	7.30

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
 rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
 BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
 CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
 COURTRAI, rue de Tournai, 30
 MONS, rue de la Station, 16
 OSTENDE, Square Marie-José, 1
 ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
 place Sainctelette, 30
 VILVORDE, rue de Louvain, 18
 FOSSES — GHISTELLES — PONT
 A CELLES — SPRIMONT — THOU-
 ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
 strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
 à Eupen et Malmédy.

Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
 Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
 et chèques sur les principales villes belges et étrangères.

Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
 — Vérification des tirages à la demande des Clients —
 Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
 CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- Ordres de Bourse -

Renseignements Financiers

Encaissement de Coupons

- Vérifications de Tirages -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
 d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et*
Informations dont le service est fait gratuitement à la
 clientèle.

**Charbons domestiques
et industriels**

FRANÇOIS LAFONTAINE

9, Rue J. B. Meunier

Tél. 191,37



QUAND VOUS DEMANDEZ UN SPA!

SPECIFIEZ un SPA-MONOPOLE

Marque des SEULES VÉRITABLES EAUX propriété de la Ville de Spa.

Les SEULES EAUX BELGES placées SOUS LA DIRECTION ET LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

— Source de la Reine (disque rouge) — Eau de table gazeuse, saveur agréable (disque bleu) pour l'arthritisme —

— Eau minérale ferrugineuse (disque jaune) pour l'anémie —

SPA-MONOPOLE, 3, rue David, à SPA



PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

Propagez la Revue catholique

des idées et des faits

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

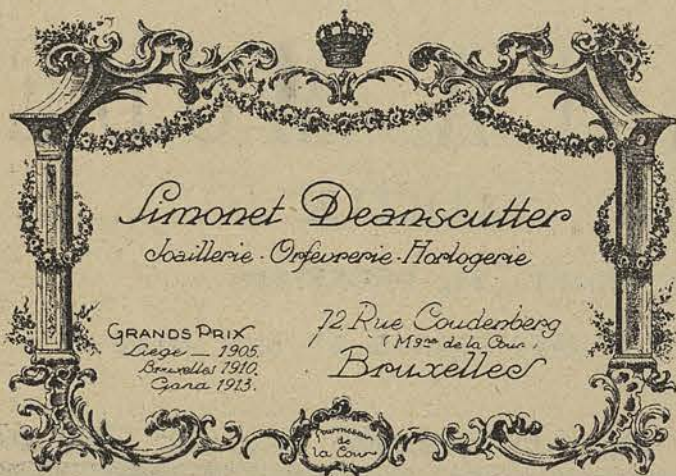
TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21. ANVERS

CUBES OXO

à base d'Extrait de viande
de la Comp^{ie} **LIEBIG**

Qualité excellent. — Prix modique. —
Chaque cube suffit pour la préparation
rapide d'une grande tasse de bon bouillon.
Convient également pour améliorer
potages, sauces, plats de légumes, etc.



Tailleur pour Messieurs et Dames

MAISON L. DUPAIX

50, RUE DU MARAIS, BRUXELLES

Il n'y a pas

de

meilleur

CHOCOLAT

que

DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

La Paix du Christ par le Règne du Christ⁽¹⁾

Lettre encyclique de Sa Sainteté PIE XI

A nos Vénérables frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques, et autres Ordinaires en communion avec le Siège Apostolique.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et bénédiction apostolique.

A peine élevé, par un insondable dessein et par la mystérieuse volonté de Dieu, sans aucun mérite de notre part, à cette chaire de vérité et de charité, Nous eûmes l'intention de vous adresser au plus tôt, ainsi qu'à tous nos fils bien-aimés, les fidèles confiés à votre ministère, une lettre témoignant de notre paternelle affection. Ce désir d'épancher notre âme sur l'Église universelle, ne l'avons-nous pas clairement manifesté lorsque, de suite après notre élection, du haut de la basilique vaticane, devant une foule immense, Nous avons donné notre bénédiction *Urbi et Orbi*, à Rome et au monde ? Et l'allégresse et les félicitations par lesquelles vous avez tous, le Sacré Collège en tête, répondu à ce geste de bénédiction, furent pour Nous dans le premier émoi des devoirs suprêmes qui Nous étaient imposés, le plus opportun et, joint à notre confiance en Dieu, le plus efficace des réconforts.

Voici qu'enfin en cette veille de Noël et à l'approche du Nouvel An, *os nostrum patet ad vos*, il nous est possible de vous adresser la parole. Acceptez donc notre Encyclique comme un cadeau de fête, pareil aux étrennes que les parents donnent en ces jours à leurs enfants, pour signifier la tendresse et les vœux de leur cœur.

* * *

De vous écrire aussitôt que nous l'aurions voulu, Nous eûmes de multiples et divers empêchements. Il nous fallut d'abord répondre aux hommages d'ardente piété qui saluèrent le nouveau successeur de Saint Pierre ; chaque jour, Nous parvenaient de tous les points du monde catholique d'innombrables lettres de félicitations. Ensuite, Nous ne tardâmes pas à expérimenter « les soucis continuels, la sollicitude de toutes les Églises » (2). Enfin des affaires urgentes s'ajoutaient encore aux préoccupations ordinaires de notre charge : Question des Lieux saints, de la situation des chrétiens de Palestine, de l'avenir d'Églises très illustres ; Conférences des plénipotentiaires des États victorieux où se décidait le sort des nations et où notre mission Nous obligeait à mettre notre influence au service de la charité et de la justice et surtout à défendre les intérêts religieux, dont l'importance n'est pas moindre, bien au contraire, que celle des intérêts temporels ; la famine et les maux de toute espèce qui s'abattaient sur d'immenses et lointaines régions, auxquelles nous avons porté secours de tout notre pouvoir en leur envoyant les subsides que Nous permettaient nos modestes ressources et en sollicitant pour elles la pitié de l'univers ; les conflits acharnés, les luttes cruelles qui déchiraient notre patrie bien-aimée et qui menaçaient de la conduire aux abîmes ; ne devons nous pas nous efforcer de rendre la paix au peuple d'où nous sortons et parmi lequel la Providence a établi le siège de Saint Pierre ?

Pendant cette même période, d'heureux événements nous ont apporté des joies profondes. Durant le XXVI^e Congrès eucharistique international et les solennités du troisième centenaire de la Propagande, notre âme fut inondée de consolations célestes à un point que Nous n'osions espérer au début de notre pontificat. Nous pûmes alors converser intimement avec la plupart des cardinaux et avec un très grand

nombre d'évêques. En temps ordinaire, il eût fallu plusieurs années pour nous procurer autant de visites épiscopales. Et quel bonheur n'eûmes-nous pas d'accueillir et d'exhorter paternellement ces foules de pèlerins représentant toutes les branches de l'immense famille que le Seigneur nous a confiée. *Ex omni tribu et lingua et natione*, ces paroles de l'Apocalypse reviennent à l'esprit au spectacle d'une telle assemblée. Puis ce fut le triomphe incomparable, le triomphe vraiment divin de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Tandis qu'Il s'avavançait au milieu des multitudes accourues de toutes parts pour l'acclamer, n'eussiez-vous pas dit qu'Il reprenait possession de l'honneur dû au Roi des individus et des sociétés ? Et n'était-ce pas comme une nouvelle Pentecôte que ce rayonnement visible de l'esprit de prière et de l'ardeur d'apostolat qui enflammait tant de pèlerins, prêtres et laïcs ? Et comme aux temps apostoliques, la foi vivace du peuple romain, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes, fut célébrée dans l'Univers entier.

Il nous fut également donné de voir le triomphe de la Vierge Marie Mère de Dieu et notre bonne Mère à tous. Jadis, son céleste sourire accueillait nos hommages dans ses temples de Czestochowa, d'Ostrabrama, à la grotte merveilleuse de Lourdes, du haut de son séjour aérien au sommet du dôme de Milan, ou encore, non loin de là, dans son sanctuaire de Rhô. De même elle parut agréer le devoir de piété que Nous lui avons rendu en faisant reconstituer artistiquement sa statue de Lorette, qu'avait détruite un incendie, et en la faisant remplacer après l'avoir consacrée et couronnée de Nos propres mains, dans la vénérable basilique, réparée elle-même des ravages du feu. Lors du transfert de la sainte image du Vatican à Lorette, il semblait plutôt que la Vierge souveraine s'avavançât elle-même saluée tout le long du parcours par l'allégresse et les élans de piété des populations et par le concours de tous les rangs de la société venant manifester leurs sentiments d'amour et de vénération envers Marie et envers le Vicaire de Jésus-Christ.

* * *

Tels sont les principaux événements, tristes ou joyeux, qui ont marqué les premiers temps de notre pontificat. Et nous avons voulu, en les rappelant dans cette Encyclique, en faire passer le souvenir à la postérité. A leur lumière, Nous avons compris quelle devait être notre préoccupation principale, dans la suprême mission qui Nous incombe et quelles paroles, par conséquent, Nous devons d'abord adresser au monde.

Il est bien évident que la vraie paix, tant individuelle que sociale et politique, la paix effective et efficace, nous l'attendons encore. De ce mal, il faut d'abord examiner l'étendue et la profondeur, puis en rechercher les causes et les origines ; ainsi sera-t-on à même d'y remédier.

Tel est l'objet de cette Lettre. Tel est le but que Nous ne cesserons de poursuivre. La situation qu'a connue notre regretté prédécesseur Benoît XV et qui a sollicité son zèle durant tout son pontificat perdure encore. Il est donc juste que nous ayons repris ses préoccupations et ses œuvres. Et puissent tous les hommes vertueux Nous comprendre et Nous aider de tout leur dévouement à obtenir de Dieu la véritable et durable réconciliation des hommes.

* * *

On les croirait écrites pour notre époque, ces paroles des prophètes : *Expectavimus pacem, et non erat bonum : tempus medelae, et ecce turbatio* (1). *Tempus curvationis, et ecce turbatio* (2). *Expectavimus lucem,*

(1) Traduction du texte latin de l'encyclique : « *Ubi Arcano Dei* » par notre collaborateur, l'abbé Louis Picard.

(2) II, Cor. XI, 28.

(1) Ier. VIII, 15.

(2) Ier. XIV, 19.

et ecce tenebrae ; ... iudicium, et non est ; salutem et elongata est nobis (1).
« Nous avons attendu la paix, mais en vain. Nous espérions un remède et voici la terreur ; la guérison, et voici l'épouvante ; la lumière, et voici les ténèbres ; la justice, et il n'y a pas de justice ; le salut, et le salut ne fait que s'éloigner de nous.

En effet, l'armistice, en Europe, est conclu depuis longtemps. Mais vous savez que de nouvelles menaces de guerre se sont levées dans le proche Orient. Vous savez également qu'en d'immenses régions de ce même Orient, comme nous le rappelions ci-dessus, tout est horreur et misère ; chaque jour, une multitude innombrable de malheureux, principalement de vieillards, de femmes et d'enfants, y meurent de faim, de maladies contagieuses, ou sous les coups de bandes dévastatrices. Vous savez encore que les rivalités qui se sont affrontées sur tous les champs de bataille sont loin d'être éteintes, qu'elles agissent toujours dans les intrigues politiques et dans les fluctuations du change, qu'elles se manifestent ouvertement dans les journaux et les revues et qu'elles ont même envahi des domaines qui, de leur nature, ne comportent pas ces ardues compétitions, tels les beaux-arts et les lettres. Ces rivalités et ces luttes entre les États ne laissent pas respirer les peuples. Et elles n'existent pas seulement entre les vainqueurs et les vaincus, mais les vainqueurs eux-mêmes se traitent mutuellement en ennemis ; les petites nations se plaignent d'être opprimées et ruinées par les grandes, et celles-ci d'être en butte à l'inimitié et à la fourberie de celles-là.

Quant aux suites de la guerre, tous les peuples en souffrent. Les plus accablés sont sans doute les peuples vaincus. Mais les nations mêmes qui ont évité la guerre, n'en ont point évité les conséquences. Et ces maux, auxquels on ne voit point venir de remède, se font de jour en jour plus intolérables. D'autant plus que tous les conseils tenus et tous les efforts tentés par les chefs politiques pour améliorer la situation n'ont donné jusqu'ici aucun résultat et ont échoué plus lamentablement encore qu'on ne le prévoyait. De là, une crainte grandissante de nouvelles guerres, qui seraient plus désastreuses encore que la précédente, et une sorte de nécessité, pour toutes les nations, de vivre l'arme au pied. Ce qui épuise le trésor public, affaiblit la race, dérègle les études, les mœurs et la vie religieuse.

* * *

A ces haines entre nations, s'ajoutent les haines plus déplorables entre citoyens d'une même nation. Ces luttes fraternelles mettent en péril la constitution de l'Etat et ébranlent les bases mêmes de la société civile.

En premier lieu, il faut citer la lutte des classes, qui, comme une plaie funeste, s'est envenimée dans le sein des nations, au grand détriment du travail, de l'industrie, du commerce et de tous les éléments de prospérité privée et publique. Et cette lutte des classes est devenue plus pernicieuse que jamais, à cause de l'avidité accrue avec laquelle les uns veulent acquérir et les autres, retenir les richesses, à cause de l'ambition de plus en plus grande et commune aux deux parties, de commander aussi bien que de posséder. De là, les grèves fréquentes, volontaires ou forcées ; de là, les mouvements populaires et les répressions de la force publique, pénibles et nuisibles à tous les citoyens.

Viennent ensuite les luttes des partis politiques. Trop souvent, presque toujours, ce n'est pas le bien commun qu'ils poursuivent en toute sincérité, malgré la diversité de leurs conceptions et de leurs programmes, mais leurs propres intérêts, au détriment des autres. Et dès lors, on voit se multiplier les conjurations, les attaques à main armée, les vols et les exactions, dont sont victimes non seulement de simples citoyens, mais aussi des personnages constitués en autorité ; on assiste à des campagnes de menaces et de terrorisme, à des révoltes ouvertes et à d'autres actes criminels, qui sont d'autant plus graves que le peuple, comme c'est le cas dans nos Etats modernes, participe d'avantage au gouvernement de la chose publique. Car il est évident que ces Constitutions des Etats modernes — que la doctrine de l'Église sans doute, ne condamne pas, de même qu'elle ne condamne aucune institution qui respecte le droit et la raison — laissent plus que toutes les autres la porte ouverte aux excès des factions politiques.

Mais ce qui doit Nous causer la plus grande peine, c'est que le mal s'est attaqué aux racines mêmes de la société, Nous voulons dire à l'institution familiale. Sa désagrégation, commencée depuis longtemps, a été terriblement accélérée par la grande guerre, cause d'innombrables séparations et d'un surcroît de corruption morale. L'autorité paternelle n'est plus respectée, l'amour fraternel a perdu ses charmes,

(1) Isa. LIX, 9. II.

les maîtres et les serviteurs se regardent en ennemis, la fidélité conjugale est fréquemment violée, et les époux négligent leurs devoirs les plus sacrés envers Dieu et envers la société.

* * *

Et de même que les membres et les organes, fussent-ils les plus minuscules, d'un corps vivant, souffrent nécessairement de la maladie de celui-ci, de même il est naturel que les individus se ressentent des maux qui, nous venons de le voir, affligent la famille et la société. Qui l'ignore ? Aujourd'hui les hommes de tout âge et de toute classe sont d'ordinaire inquiets, mécontents et difficiles. L'insubordination et la paresse sont devenues des vices communs. La légèreté des femmes et des jeunes filles, surtout dans les danses et les vêtements, a franchi les limites de la pudeur, et leur luxe excite plus encore l'envie des miséreux. Le nombre de ceux-ci ne fait que grossir, fournissant continuellement de nouvelles recrues à l'armée de la sédition.

Donc, au lieu de la confiance et de la sécurité, nous trouvons le doute, l'incertitude, l'inquiétude, l'angoisse ; au lieu de l'esprit d'initiative et de travail, l'inertie et la paresse ; au lieu de la tranquillité de l'ordre, qui garde la paix, le trouble et le désordre universels. Voilà pourquoi, comme nous l'avons constaté, l'industrie chôme, le commerce international est languissant, le culte des lettres et des arts est négligé, et ce n'est plus un genre de vie digne de chrétiens, ce n'est plus la civilisation chrétienne qui prédomine dans certains pays, en sorte qu'au lieu de s'avancer sur les voies du progrès indéfini, comme elle a coutume de s'en glorifier, l'humanité semble plutôt en régression vers la barbarie.

* * *

Mais le comble à toutes les calamités que nous avons énumérées, ce sont les maux que l'*animalis homo* ne perçoit pas, et qui, cependant, doivent être comptés parmi les plus graves de notre époque. Nous voulons dire les maux d'ordre spirituel et surnaturel, ceux qui touchent à la vie de l'âme. Et il est aisé de comprendre que ces maux doivent être déplorés plus que la perte des biens extérieurs d'autant que l'esprit dépasse la matière. D'ordre surnaturel, Nous avons déjà signalé l'oubli, si commun, des devoirs chrétiens. Mais que d'autres sujets de douleur, Vénérables Frères, et pour vous et pour Nous ! Des nombreuses églises affectées pendant la guerre à des usages profanes, un certain nombre n'ont pas encore été rendues au culte. Plusieurs séminaires — écoles des chefs et des maîtres de la société religieuse — qui avaient été également fermés par les malheurs de la guerre, n'ont pas encore pu se rouvrir. Presque partout, le contingent des prêtres a diminué ; nombreux ils sont tombés sur les champs de bataille en accomplissant leur ministère, d'autres, vaincus par les difficultés et les tentations de cette situation exceptionnelle, ont secoué le joug de la sainte discipline. Et à cause de cette pénurie de ministres du Seigneur, en trop de lieux, ne se fait plus entendre la prédication de la parole divine nécessaire, cependant, « à l'édification du corps du Christ ».

Des extrémités du monde et du milieu des peuples barbares, où ils servaient si vaillamment et si utilement la cause de la religion et de la civilisation, nos missionnaires ont été rappelés dans leurs patries pour aider aux travaux de la guerre. Hélas, ils n'étaient plus au complet pour retourner à leurs travaux apostoliques.

Ces pertes, cependant, n'ont pas été sans quelque compensation. On a pu voir, contrairement aux accusations et aux calomnies des adversaires de l'Église, combien, chez les membres du clergé, le patriotisme était ardent, et vive, la conscience de tous les devoirs. Et que de soldats, à l'heure de la mort, pour avoir constaté tous les jours l'héroïsme et le dévouement des prêtres sur les champs de bataille, se sont réconciliés avec l'Église et avec ses ministres. La sagesse et la bonté de Dieu ont en effet ceci de propre et d'admirable qu'elles savent tirer le bien du mal.

Jusqu'ici, Nous avons passé en revue les maux de notre temps. Il Nous faut maintenant en rechercher les causes. Sans doute, Nous n'avons pu parler de ces maux sans toucher quelques mots de leurs causes, mais Nous devons à présent les étudier directement et plus complètement.

Et d'abord, il Nous semble entendre le Consolateur et le Médecin du genre humain Nous redire que « tous ces maux procèdent du dedans (1). »

(1) Marc, VII, 23.

Il est vrai qu'un pacte solennel a proclamé la paix entre les belligérants. Mais cette paix, inscrite dans un acte public, ne l'a pas été dans les cœurs. Les sentiments de la guerre sont toujours vivants et leur perniciose influence aggrave chaque jour l'état de la société. Trop longtemps, en effet, la violence a triomphé. Elle a émoussé petit à petit les sentiments de bonté et de pitié que la nature a mis au cœur de l'homme et que la loi de la charité chrétienne y avait parfaits. Et l'apparence de réconciliation — car il n'y a pas encore de réconciliation réelle — qui résulta de la conclusion de la paix n'a pas fait revivre ces nobles sentiments. Chez la plupart des hommes, l'habitude de la haine est devenue comme une seconde nature. Et elle règne dans leur cœur, cette aveugle loi dont Saint Paul constatait avec gémissements la présence en lui-même et l'opposition à la loi de l'esprit. L'homme n'est plus pour l'homme, selon le précepte du Christ, un frère mais un étranger et un ennemi. L'estime de la personne humaine se perd dans le triomphe de la force et du nombre. Chacun s'efforce de dominer autrui, afin de jouir de la plus grande somme possible des biens de cette vie. Car il n'est rien de plus fréquent parmi les hommes que le mépris des biens éternels à la conquête desquels Notre-Seigneur Jésus-Christ ne cesse de nous inviter par son Église et la poursuite passionnée et insatiable des biens fugitifs et périssables de cette vie.

Or, les biens extérieurs sont ainsi faits que lorsqu'ils sont immodérément désirés, ils engendrent toutes sortes de maux, en premier lieu, la corruption des mœurs et les discordes. En effet, vils et abjects comme ils sont, ils ne peuvent rassasier le cœur de l'homme. Créé par Dieu et destiné à jouir de Dieu dans la gloire, il est impossible que ce cœur trouve ailleurs qu'en Dieu le repos et la paix.

En outre, les biens terrestres sont très limités, et plus nombreux est-on pour en jouir, moindre est la part de chacun. Au contraire des biens spirituels, qui se partagent sans division et se communiquent sans diminution. C'est pourquoi les biens de la terre, qui ne pouvant être également distribués à tous ni satisfaire entièrement personne, deviennent une source de dissentiments et d'afflictions : *vanitas vanitatum et afflictio spiritus*, comme les a appelés, parlant d'expérience, Salomon le sage. Et cela est vrai de la société, comme des individus. « D'où proviennent vos luttes et vos querelles ? » demande l'apôtre Saint Jacques. « N'est-ce pas de vos désirs déréglés ? » (1)

Désir déréglé de la volupté, d'abord, ou « concupiscence de la chair ». Il n'est pas de peste plus fatale non seulement aux familles, mais encore aux nations. Ensuite, « concupiscence des yeux », c'est-à-dire avidité des richesses. C'est d'elle que naissent les conflits entre les classes sociales, trop attachées à leurs intérêts. Enfin, « la superbe de la vie », c'est-à-dire la passion de la domination. C'est elle qui met aux prises les partis politiques, c'est elle qui les pousse jusqu'au crime de lèse-majesté, jusqu'au crime de haute trahison, et jusqu'au meurtre même de la patrie.

Il faut encore attribuer à ces passions immodérées, qui se couvrent comme d'un prétexte du souci du bien commun et de l'amour de la patrie, les rivalités et les haines qui existent entre les nations.

Le patriotisme, en effet, bien qu'il soit une source de vertus et d'héroïsme, lorsqu'il est guidé par la loi chrétienne, peut être exagéré ; il peut transgresser les règles de la morale et devenir une cause d'injustices et d'iniquités. Ceux qui sont possédés de cette passion effrénée oublient qu'entre tous les peuples, membres de la grande famille humaine, existent des rapports de fraternité. Ils oublient que tous les peuples ont le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité. Ils oublient qu'il n'est pas permis ni même de bonne politique de poursuivre l'intérêt de sa patrie sans se soucier des lois morales. Car « la justice élève les nations, mais l'iniquité cause leur malheur » (Prov. XIV, 34).

Enrichir sa famille, sa cité, sa patrie en faisant tort à autrui, peut paraître un grand geste, un haut fait. Mais Saint Augustin nous avertit que les avantages ainsi obtenus sont très instables et portent en eux-mêmes de graves menaces. « Joie dont la splendeur est aussi fragile que celle du verre, écrit-il *De Civitate Dei*, IV, 3) et dont il faut craindre qu'elle ne se brise en un instant. »

* * *

Mais recherchons plus profondément encore les causes pour lesquelles l'humanité ne retrouve pas la paix. La principale de ces causes, par la faute des hommes et des peuples, existait bien avant la grande guerre. Les maux eux-mêmes de la guerre auraient dû abolir cette cause. Ils l'auraient abolie si tous les hommes avaient saisi la signification de ces formidables événements. « Ceux qui abandonnent le

Seigneur périront » affirme l'Écriture (Is. I, 28). Et Notre-Seigneur, le Rédempteur et le Maître de l'humanité, a fait cette très grave déclaration : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (Jean, XV, 5) et encore : « Amasser sans moi, c'est dissiper » (Luc, XI, 23).

Ces jugements de Dieu ont toujours été exécutés, mais avec quelle évidence ne le sont-ils pas aujourd'hui. Parce que les hommes se sont malheureusement éloignés de Dieu et de Jésus-Christ, ils sont tombés de leur ancienne félicité dans ce déluge de maux. Et pour la même raison, toutes leurs tentatives pour réparer les dévastations et pour sauvegarder ce que la guerre a épargné, sont vains.

Le nom de Dieu et celui de Jésus-Christ sont donc bannis des lois et de la conduite de l'État. L'origine divine de l'autorité n'est plus proclamée, c'est des hommes, à présent, qu'elle relève. Qu'en est-il résulté ? D'abord, que les lois ont perdu leurs sanctions véritables et inévitables. En outre, la morale n'a plus de premiers principes. Les philosophes païens eux-mêmes, tel Cicéron, reconnaissaient que ces principes ne se trouvent que dans la loi éternelle de Dieu. Enfin, les bases de l'autorité sont ébranlées. On supprima, en effet, la principale raison qui justifiait le droit de commander et imposait le devoir d'obéir. Tout l'édifice social en est ébranlé. Car il ne lui reste ni base solide ni ferme appui. Les factions se disputent le pouvoir pour servir leurs intérêts et non ceux de la patrie.

On a également décrété que Dieu et Notre-Seigneur Jésus-Christ ne présideraient plus à la fondation de la famille. Le mariage a été relégué parmi les contrats civils. Le mariage, dont le Christ avait fait « un grand sacrement » (1) et la figure sainte et sanctifiante de son union éternellement indissoluble avec l'Église. Aussi vit-on s'obscurcir dans l'intelligence du peuple, la conception religieuse du mariage que l'Église lui avait inculquée, et s'éteindre, dans son cœur, les sentiments élevés qu'elle lui avait inspirés envers l'institution familiale, cellule de la société. L'ordre et la paix qui régnaient au foyer se troublèrent. L'union et la solidité du groupe familial allèrent se désagrégeant. La sainteté du mariage fut si fréquemment violée par les honteuses passions et par un vil et funeste égoïsme, que les sources même de la vie en furent souillées, où s'alimentent les familles et les nations.

Nous avons encore vu bannir Dieu et le Christ de l'éducation de la jeunesse. Conséquence : l'école ne fut pas seulement religieuse, mais plus souvent athée et antireligieuse. Et les enfants se persuadèrent que la religion n'importait pas ou importait fort peu, puisqu'on ne leur en parlait pas ou qu'on leur en parlait en termes méprisants. L'école tenant Dieu et sa loi pour inexistants, on ne voit pas comment les enfants et les jeunes gens pourraient être formés à la fuite du vice et à la pratique de la vertu, et comment, par suite, seraient préparés à la famille et à la société des hommes honnêtes, aimant l'ordre et la paix, et à même de travailler au bien commun.

Ainsi furent méconnus les préceptes de la sagesse chrétienne. Les semences de discordes allaient désormais tomber dans un terrain extrêmement favorable. Faut-il nous étonner qu'ait finalement éclaté cette guerre épouvantable, et que la violence et le sang n'aient fait qu'exciter, au lieu de les lasser et de les éteindre, les haines entre les peuples et entre les classes.

Et maintenant, Vénérables Frères, que nous avons résumé les causes des maux qui accablent le genre humain, il nous reste à voir quels remèdes leur nature même suggère.

Ce qu'il faut avant tout, c'est pacifier les cœurs. Une paix purement extérieure, se bornant à polir les relations entre les hommes, ne nous avancera guère. Nous avons besoin d'une paix qui pénètre les cœurs, qui les apaise, qui les dispose et incline à la charité fraternelle. Une telle paix n'est autre que la paix du Christ : « et que la paix du Christ exulte dans vos cœurs » (2). Et elle ne pourrait être différente, la paix que le Christ donne aux siens (3), car étant Dieu, il pénètre du regard jusqu'au plus intime de l'être (4) et il habite et règne dans les cœurs. Et à juste titre, Notre-Seigneur l'appelle sienne, cette paix, car le premier, Il a enseigné aux hommes qu'« ils sont frères » (5), et c'est Lui qui promulgua la loi de charité et de support mutuel, qu'il a ensuite scellée de son sang. *Mon précepte, c'est que vous vous aimiez*

(1) Eph. V, 32.

(2) Coloss., III, 15.

(3) Jo., XIV, 27.

(4) I Reg., XIV, 7.

(5) Matth., XXIII, 8.

(1) Jac. IV, 4.

comme je vous ai aimés (1). Supportez-vous les uns les autres, et vous observerez ainsi la loi du Christ (2).

Il suit de là que la vraie paix du Christ ne peut contredire aux règles de la justice, puisque le Christ est Dieu, dont « les sentences sont la justice même » (3), et parce que « la paix est une œuvre de justice » (4). Cependant, elle ne peut pas s'inspirer d'une justice dure et inflexible, mais elle doit être tempérée par une grande charité. La charité, par sa nature même, est réconciliatrice. Telle est la paix que le Christ nous a acquise. Ou plutôt, suivant l'énergique expression de saint Paul : « Il est Lui-même notre paix ». Car il a satisfait à la justice divine en souffrant sur la croix « tuant les haines... faisant la paix » (5), et réconciliant tout homme et toute chose avec Dieu. Il faut noter que saint Paul, bien que la rédemption fût une œuvre de justice, ne la considère pas tant comme telle que comme une œuvre de divine charité et de réconciliation. « Dans le Christ, Dieu se réconciliait le monde » (6). « Dieu a aimé le monde au point de livrer pour lui son Fils unique » (7).

Le docteur angélique précise excellemment, comme d'habitude, que la véritable paix relève plus de la charité que de la justice. Le rôle de la justice est d'éloigner les obstacles qui empêchent la paix, tels que les torts et les dommages, mais la conclusion, l'observation et le maintien de la paix sont proprement et spécifiquement des actes de charité (8).

La paix du Christ, naissant de la charité et habitant le cœur de l'homme, on peut lui appliquer ce que saint Paul dit du règne de Dieu sur les âmes, car Dieu règne sur les âmes par la charité. « Le règne de Dieu, écrit donc saint Paul, n'est pas dans le boire et dans le manger » (9). De même, la paix du Christ n'est pas entretenue par les biens périssables, mais par les biens spirituels et éternels dont le Christ ne cessa d'enseigner et de recommander l'excellence incomparable. « Que sert à l'homme, disait-il, de gagner tout l'univers s'il vient à perdre son âme ? Et que pourra-t-il donner pour racheter son âme ? » (10) Et il enseignait en ces termes la constance et la force d'âme chrétiennes : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut vous jeter corps et âme dans la géhenne » (11).

Non que ceux qui veulent jouir de la paix du Christ doivent renoncer aux biens de cette vie. Le Christ lui-même leur en promet l'abondance : « Cherchez avant tout le royaume de Dieu et tout le reste vous sera donné par surcroît » (12). Mais « la paix de Dieu surpasse tout sentiment » (13), et c'est pourquoi précisément elle commande à tous les appétits et elle prévient les dissensions et les discordes que la passion dérégulée engendre nécessairement.

Refrénant donc les passions et rendant aux valeurs spirituelles l'honneur qui leur est dû, la paix du Christ assure l'intégrité des mœurs et réalise dans toute sa beauté la dignité de la personne humaine, de cette personne humaine que Notre-Seigneur a rachetée par son sang, qui a été adoptée par le Père, aimée fraternellement par Jésus-Christ, que les prières et les sacrements enrichissent de la grâce et rendent participante de la nature divine, en attendant, comme récompense d'une vie vertueuse, qu'elle possède éternellement la gloire et le bonheur de la Sainte Trinité.

* * *

Comme Nous l'avons montré plus haut, la diminution du prestige du droit et l'affaiblissement de l'autorité sont une cause principale des perturbations actuelles de la société. Cette diminution et cet affaiblissement ont suivi la négation de l'origine divine du droit et de l'autorité. La paix du Christ y remédiera. Car elle est divine et, par conséquent, elle veut l'ordre et l'obéissance aux lois. Nous lisons en effet dans les Écritures : « Observez la discipline dans la paix » (14). « Une paix abondante est réservée, Seigneur, à ceux qui aiment votre loi » (15). « Celui qui observe les préceptes jouira de la paix » (16).

Notre-Seigneur, non seulement enseigna qu'« il faut rendre à César ce qui appartient à César » (17), mais il déclara respecter dans Pilate lui-même un pouvoir reçu d'en haut (18), et il avait ordonné à ses disciples d'honorer « les scribes et les pharisiens qui siégeaient dans la chaire de Moïse » (19). Et combien n'est pas admirable l'exemple de soumission à l'autorité paternelle qu'il a donné dans la famille de Nazareth,

(1) Jo., XV, 12. (2) Gal., XV, 2. (3) Ps., IX, 5. (4) Is., XXXII, 17. (5) Eph., II, 14 sqq. (6) II Cor., V, 19. (7) Jo., III, 16. (8) 2^a 2^{ae}, 4, 24, III, ad. 3^{um}. (9) Rom., XIV, 17. (10) Matth., XVI, 26. (11) Matth., X, 28 ; Luc., XII, 14. (12) Matth., VI, 33 ; Luc., XII, 31. (13) Phil., IV, 7. (14) Eccli. XII, 17. (15) Ps. CXVIII, 165. (16) Prov. XIII, 13. (17) Matth. XXII, 21. (18) Jo. XIX, 11. (19) Matth. XXIII, 2.

obéissant à Marie et à Joseph. Enfin elle est également de Lui, la loi promulguée par les apôtres : « Que tout homme soit soumis aux pouvoirs de l'Etat. Leur autorité, en effet, vient de Dieu » (1).

* * *

Les enseignements du Christ sur la dignité de la personne humaine, sur le devoir de l'obéissance, sur l'origine divine de la société, sur le sacrement de mariage et la sainteté de la famille chrétienne, tous ces enseignements et autres semblables qu'Il est venu Nous apporter du Ciel sur la terre, Notre-Seigneur les a confiés à son Église. Il lui a promis solennellement une assistance indéfectible. Il lui a ordonné de redire ces enseignements à tous les peuples jusqu'à la fin du monde et lui a garanti l'infailibilité. Quiconque réfléchit à ces faits comprendra le grand rôle que doit jouer l'Église dans la pacification du monde.

Elle est l'unique gardienne et l'unique interprète divinement autorisée des vérités et des préceptes évangéliques.

Elle seule possède à jamais le pouvoir nécessaire pour arrêter les progrès du matérialisme, qui a déjà fait tant de tort aux individus, aux familles, aux nations ; pour enseigner plus efficacement que toutes les philosophies la doctrine catholique de la nature spirituelle et de l'âme humaine, spirituelle et immortelle ; pour unir les classes de citoyens dans un sentiment de haute charité, « dans une sorte d'amour fraternel » (2) ; pour revendiquer la dignité individuelle et pour l'élever à Dieu ; pour corriger et améliorer les mœurs privées et publiques, pour tout soumettre à Dieu « dont le regard pénètre les cœurs » (3), pour informer les âmes de ses enseignements et de ses préceptes ; pour donner à tous les hommes, princes et sujets, et à tous ceux qui détiennent un pouvoir dans la société civile, la conscience que le devoir est sacré ; pour faire enfin que « le Christ soit tout en tous » (4).

L'Église, par les dons de vérité et de puissance qu'elle a reçus du Christ est donc seule à même de former les âmes et les consciences. Par conséquent, elle peut non seulement donner actuellement au monde la vraie paix du Christ, mais encore affermir cette paix pour l'avenir, écartant ces dangers de guerres nouvelles, dont il a été question plus haut. Elle seule, en effet, par ordre de Dieu, enseigne que tous les actes humains doivent être conformes à la loi divine, qu'il s'agisse d'actes privés ou publics, d'actes individuels ou d'actes collectifs. Parmi ces actes, il est évident que les plus importants sont ceux qui engagent le bien commun.

Lorsque les États auront résolu de suivre les enseignements et les prescriptions de Jésus-Christ dans toute leur vie politique, intérieure et extérieure, alors ils jouiront de la paix véritable, ils auront confiance les uns dans les autres et ils résoudront pacifiquement les difficultés qui surgiront entre eux.

* * *

Tout ce qu'on a tenté pour résoudre pacifiquement les difficultés internationales a obtenu peu ou point de succès, surtout lorsqu'il s'agit des objets qui passionnent le plus les nations.

Il n'y a pas, en effet, d'institution humaine qui soit capable d'imposer à tous les peuples un code de lois communes, semblable à la chrétienté du moyen âge. Dans cette véritable société des nations, si le droit était fréquemment violé, du moins on ne le niait pas et une norme continuait à être reconnue selon laquelle étaient jugés les peuples eux-mêmes.

Il existe une institution divine qui est à même de garder la sainteté du droit des gens, une institution qui s'étend à toutes les nations et qui les domine toutes, une institution revêtue de la plus haute autorité morale et doctrinale qui soit au monde, nous voulons dire l'Église du Christ. Elle seule semble être capable de remplir ce rôle d'arbitre international que lui assignent les desseins de Dieu, sa nature même et sa constitution et enfin la majesté que lui confère son passé et que la guerre n'a pas diminuée mais, au contraire, merveilleusement accrue.

Jésus-Christ règne dans les intelligences par sa doctrine. Il règne dans les cœurs par la charité. Il règne dans toute la vie humaine par l'observation de sa loi et l'imitation de ses vertus. Il règne dans la famille, constituée par le sacrement de mariage, lorsqu'elle est considérée comme une institution sainte et inviolable, lorsque l'autorité des parents représente celle de Dieu d'où elle découle, lorsque l'obéissance des enfants imite celle du petit Jésus, lorsque tout le genre de vie s'inspire des exemples de la Sainte Famille de Nazareth. Il règne enfin dans la société lorsque celle-ci rend à Dieu les suprêmes hommages qu'elle lui doit ; lorsque l'autorité reconnaît en Dieu son origine et la norme

(1) Rom. XIII, 1. (2) S. August., *De moribus Ecclesiae catholicae*, I, 30. (3) Reg. XVI, 7. (4) Coloss. III, 1.

de sa conduite, et que les sujets y trouvent les motifs et la grandeur de leur soumission ; lorsque, enfin, la nature et la dignité de l'Église ne sont pas méconnues ; de par la volonté de son Auteur, l'Église est société parfaite, et elle a été placée à la tête des autres sociétés, non pas pour les abaisser ou en réduire les pouvoirs — car elles sont, comme l'Église elle-même, chacune dans son ordre, légitimes — mais pour les parfaire, comme la grâce parfaite la nature, et pour les faire servir à la fin dernière des hommes, en laquelle consiste leur béatitude éternelle, en même temps que pour leur faire procurer plus sûrement le bien-être temporel des citoyens.

Il n'y a donc pas de paix du Christ si ce n'est par le règne du Christ. Et nous ne pouvons travailler plus efficacement au rétablissement de la paix qu'en faisant régner le Christ.

Lorsque Pie X s'efforçait de tout restaurer dans le Christ, il préparait donc, par une sorte d'inspiration divine, l'œuvre pacificatrice qui fut celle de Benoît XV.

Et Nous-même, continuant cette œuvre de nos deux prédécesseurs Nous travaillerons de toutes nos forces à rendre au monde « la paix du Christ dans le règne du Christ », confiant en la grâce de Dieu qui, en Nous chargeant du souverain pontificat, nous a promis une assistance indéfectible.

La véritable paix, c'est-à-dire la paix du Christ, ne peut donc exister que si tous accueillent fidèlement les enseignements, les ordres et les exemples du Christ et s'ils y conforment leur conduite, tant publique que privée. Dans une nation ordonnée de la sorte, l'Église pourrait remplir sa divine mission et revendiquer les droits de Dieu sur les individus et sur les sociétés.

C'est ce que nous signifions par ces deux mots le règne du Christ.

* * *

Pour la réalisation de cette grande œuvre, Nous faisons appel à toute bonne volonté. Mais Nous comptons principalement sur vous, Vénérables Frères, que notre Chef et Maître Jésus-Christ, qui Nous a confié la conduite de toute son Église, a choisi pour partager les sollicitudes de notre charge. Vous avez été établis, en effet, par l'Esprit-Saint, « pour gouverner l'Église de Dieu » ; vous êtes, à un titre tout spécial « ministres de la réconciliation » ; vous êtes « les ambassadeurs du Christ » (1) ; vous participez à son divin ministère, vous êtes « les dispensateurs de ses mystères » (2), c'est vous qu'il appelait « le sel de la terre » et « la lumière du monde » (3) ; vous êtes les docteurs et les pères du peuple chrétien, « c'est votre zèle et votre vertu qui donnent forme et vie au troupeau qui vous a été commis ». (4) ; « votre nom sera grand dans le royaume des cieux » (5) ; enfin, vous êtes les jointures principales et les solides ligaments « qui maintiennent la forte unité du corps du Christ » (6), c'est-à-dire de l'Église établie sur la base inébranlable de l'autorité de Pierre.

Votre zèle et votre activité Nous sont bien connus. Nous avons pu les apprécier lorsque vous êtes venus à Rome en si grand nombre pour le Congrès Eucharistique international ou pour les fêtes centennaires de la Congrégation de la Propagande. Quelle imposante assemblée d'Évêques, et par le nombre et par l'autorité de ceux qui la composaient. A la voir, Nous avons conçu le projet de convoquer également à Rome, lorsque le moment sera venu, une autre assemblée épiscopale chargée d'étudier les remèdes à la situation dans laquelle se débat l'humanité après les bouleversements et les désastres de ces derniers temps. Et l'année jubilaire qui va s'ouvrir Nous ferait espérer que ce grand projet n'est pas loin de se réaliser.

Cependant, Nous n'osons encore décider la reprise du Concile œcuménique que le saint Pontife Pie IX, au temps de notre jeunesse, avait convoqué au Vatican et dont une partie seulement, très importante, sans doute, put être achevée. C'est pourquoi, imitant un chef illustre des Israélites, Nous continuerons à prier et Nous attendrons de la bonté et de la miséricorde de Dieu, qu'Il Nous fasse connaître clairement sa volonté.

Nous savons que votre zèle actif et industrieux n'a pas besoin d'être excité et que ce sont des éloges que Nous devons vous adresser plutôt que des exhortations. Cependant, pour Nous acquitter de Nos devoirs de Souverain Pontife et de Père, Nous voulons tenter d'ajouter quelques étincelles à l'ardeur de vos âmes, afin que vous vous consacriez à votre portion des ouailles du Christ avec un dévouement sans cesse grandissant.

Que d'œuvres excellentes, pour la sanctification du clergé et des fidèles, par l'initiative de nos Prédécesseurs et la vôtre, ont été conçues

et menées à bonne fin. Combien n'obtinrent pas, humainement parlant, un succès complet. Nous en avons été informé par la célébrité même de ces hauts faits apostoliques, par des publications et autres documents, par les récits que vous-mêmes et d'autres nombreux visiteurs Nous en avez faits. Et Nous en remercions Dieu de toute notre âme et de toutes nos forces.

Citons les œuvres d'instruction et de formation chrétiennes ; les associations de clercs et de laïcs pour soutenir et promouvoir les missions en pays infidèles, afin d'étendre le règne du Christ et de porter aux peuples barbares la civilisation et le salut ; les sodalités de jeunes gens, de plus en plus nombreuses, et d'une piété de plus en plus fervente particulièrement envers la Sainte Vierge et envers la sainte Eucharistie, et dont l'atmosphère est toute pénétrée de foi, de pureté et de charité fraternelle ; les confréries d'hommes et celles de femmes, principalement du Saint Sacrement, qui s'appliquent à rendre à Notre Seigneur dans l'Eucharistie des hommages plus fréquents et plus solennels, à organiser de magnifiques processions dans les rues des villes et des bourgades, ainsi que des congrès régionaux, nationaux ou internationaux, dans lesquels des représentants de tous les peuples de la terre apparaissent merveilleusement unis par une même foi, une même adoration, une même prière, une réception et une jouissance commune des mêmes grâces célestes et des mêmes consolations.

A ce courant de piété, Nous attribuons l'accroissement de l'esprit apostolique, c'est-à-dire de ce zèle ardent qui s'extériorise en prières d'abord, et en exemples, puis en paroles et en écrits, et en de multiples gestes de charité, dans le but de faire rendre au Sacré-Cœur du Roi Jésus, par les individus, les familles et les nations, l'amour, le culte et les hommages qui sont dus à sa divine royauté. A cet apostolat, appartient également le bon combat *pro aris et focis*, combat multiple et qui se livre sur divers fronts à la fois, pour la défense des droits de l'Église et de la famille, droits d'origine divine, concernant l'éducation des enfants. A cet apostolat se rattache, en un mot, l'ensemble des organisations, des initiatives et des œuvres que l'on comprend sous le nom d'action catholique et qui Nous sont très chères.

Toutes les activités que Nous venons de citer et tant d'autres de nature semblable qu'il serait trop long d'énumérer, doivent être poursuivies avec un zèle grandissant, elles doivent être accrues et multipliées selon les besoins et les possibilités. Elles exigent un labeur et des efforts qui peuvent paraître pénibles aux pasteurs et aux fidèles, mais elles sont, n'en doutez pas, nécessaires, et doivent être rangées parmi les devoirs principaux du ministère pastoral et d'une vie vraiment chrétienne. Et pour les mêmes motifs, avec quelle évidence n'apparaît-il pas — une évidence qui rend inutile toute démonstration — combien toutes ces œuvres sont connexes et combien en dépend la restauration, si ardemment désirée, du règne du Christ et la véritable paix et réconciliation chrétienne, qui est l'effet propre de ce règne du Christ. *pax Christi in regno Christi*.

Et Nous vous demandons, Vénérables Frères, de dire ceci de notre part à votre clergé.

Nous avons été jadis témoins et associés de ce laborieux apostolat auquel ils se dévouent pour le salut des âmes. Nous avons toujours eu et Nous avons encore la plus grande estime pour la magnanimité à entreprendre et à soutenir ces durs travaux ainsi que pour l'ingéniosité à découvrir de nouvelles méthodes afin de parer aux nouvelles nécessités des temps nouveaux. Et dites-leur encore qu'ils nous seront unis d'autant plus étroitement et que Nous-même Nous aurons pour eux une tendresse paternelle d'autant plus vive, que par la sainteté de leur vie et l'entière obéissance, ils s'attacheront plus fidèlement et plus cordialement, comme au Christ Lui-même, à leurs Evêques, maîtres et chefs de la vie sacerdotale et de l'apostolat.

Il n'est pas nécessaire, Vénérables Frères, que Nous vous exposions longuement tous les espoirs que Nous fondons, pour la réalisation de nos desseins et de nos projets, sur le Clergé régulier. Vous savez ce qu'il apporte à la splendeur et à la propagation du règne du Christ. Le propre des religieux est, en effet, qu'ils embrassent et qu'ils pratiquent, non seulement les préceptes du Sauveur, mais encore ses conseils. Et de les voir s'adonner à la contemplation céleste dans la solitude de leurs monastères, ou se jeter dans les travaux apostoliques, d'admirer en eux le modèle parfait de la vie chrétienne, le dévouement total au bien commun, le renoncement aux biens terrestres et aux avantages personnels pour ne jouir que de l'abondance des biens célestes, enfin, l'éclatante charité qui porte remède à toutes les misères corporelles et spirituelles, c'est, pour les fidèles, une exhortation vivante et efficace à élever leur cœur et leurs ambitions au-dessus des biens de cette vie. L'histoire de l'Église nous rapporte de nombreux martyres de ces religieux apôtres. Leur mort elle-même a élargi le règne du Christ et avancé les frontières de la vraie foi et de la fraternité catholique.

(1) Cor. V, 18. (2) I Cor. IV, 1. (3) Matth. V, 14. (4) Petr. V, 13. (5) Matth. V, 19. (6) Ephes. IV, 15, 16.

Et aux fidèles, Nous vous prions de redire que lorsque, sous votre conduite et celle du clergé, ils travaillent à promouvoir la connaissance et l'amour du Christ par les individus et les sociétés, alors surtout ils sont dignes qu'on leur adresse ces grandes paroles : « *Genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis* » (1). « *Race choisie, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté* », alors, étroitement unis au Christ et à Nous-même, ils rapprochent réellement, en propageant le règne du Christ, l'ère de la paix véritable entre les hommes.

Le règne du Christ en effet établit une certaine égalité de droit et de dignité entre tous les hommes rachetés au même titre par le même sang précieux du Rédempteur. Et s'il en est qui commandent et d'autres qui doivent obéir, les premiers, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, se considèrent comme les administrateurs des biens communs et sont, par conséquent, les serviteurs de leurs serviteurs, surtout des plus humbles et des plus abandonnés.

Mais les transformations sociales qui ont rendu nécessaires ou plus nécessaires les collaborations laïques dans l'œuvre de l'apostolat chrétien ont créé de nombreux et graves dangers pour les esprits non-avertis et inexpérimentés. La guerre à peine terminée, de graves conflits s'élevèrent entre les classes et les partis. Et l'on vit alors les passions effrénées et les opinions désordonnées sévir avec une telle violence qu'on se serait bien demandé si les catholiques et les prêtres eux-mêmes n'allaient pas succomber à de lamentables erreurs.

Combien professent la doctrine catholique sur l'autorité civile et l'obéissance qui lui est due, sur le droit de propriété, sur les droits et les devoirs des ouvriers agricoles et industriels, sur les relations entre les États, entre les ouvriers et les patrons, sur les rapports entre l'Église et l'État, sur les droits du Saint-Siège et du Souverain Pontife, sur les privilèges des évêques, sur les droits de Notre Seigneur à l'égard des individus et des nations ? Et cependant dans leurs paroles, dans leurs écrits et dans toute leur manière de vivre, ils font exactement comme si les doctrines et les ordres tant de fois promulgués par les Souverains Pontifes, spécialement par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur vigueur première ou même étaient abrogés purement et simplement.

Il y a là une sorte de modernisme moral, juridique et social. Nous le condamnons avec véhémence au même titre que le modernisme dogmatique.

Ces doctrines et ces préceptes doivent être rappelés. Et il faut ranimer l'esprit de foi et l'ardeur de charité qui fasse accepter et comprendre les unes et mettre les autres en pratique. Et Nous voulons qu'on le fasse principalement dans l'éducation des jeunes gens, surtout de ceux qui se destinent aux études ecclésiastiques. Il ne faut pas que la Jeunesse, parmi ces bouleversements sociaux et ces perturbations doctrinales soit, comme s'exprime l'apôtre « *flottante, tournant à tout vent, à la merci de la malice des hommes, et de la fourberie enveloppante de l'erreur* » (2).

Lorsque du haut de cet observatoire, de cette citadelle du Siège apostolique, Nous promenons nos regards sur le monde, Nous apercevons encore, Vénérables Frères, une multitude trop grande d'âmes qui ignorent totalement le Christ ou qui n'ont pas gardé intacte et pure sa doctrine sainte ou qui se sont détachées du centre de l'unité catholique, en un mot, qui ne sont pas encore du bercail de l'Église, auquel cependant, Dieu les destine. Tenant la place du Pasteur éternel ému de son zèle envers les brebis encore éloignées du bercail. Nous ne pouvons Nous empêcher de redire ses propres paroles, si pleines d'amour et de pitié : « *Ces brebis, il faut que je les amène au bercail* » (3). Et les paroles prophétiques qu'ajoutait le Christ Nous remplissent d'une joie immense : « *Elles entendront ma voix, et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur* » (4). Ah ! daigne le Seigneur exaucer les prières instantes que Nous Lui adressons avec vous, Vénérables frères et avec tout le corps des fidèles et que Nous voyions au plus tôt heureusement réalisée cette très douce et très certaine prophétie du divin Cœur.

De cette unité religieuse nous voyons un gage dans un fait illustre, récent, inattendu, désagréable peut-être pour certains, mais certainement très agréable et pour Nous et pour vous. Nous voulons dire cette sorte de rivalité des souverains et des chefs de gouvernements, poussés par une sorte d'instinct de paix, à nouer des relations officielles avec le Saint-Siège ou à renouer celles qui avaient été rompues. Nous Nous réjouissons à juste titre de cet heureux événement, non seulement parce que l'autorité de l'Église en a été accrue, mais parce que sa bienfaisante influence est devenue plus évidente : tous ont pu constater expérimentalement les ressources merveilleuses de cette Église qui collabore efficacement à la prospérité même temporelle de la société.

De par son institution divine, l'Église a pour but des liens spirituels et non les biens périssables. Cependant, comme les uns et les autres sont

interdépendants, elle concourt au bonheur terrestre des individus et à la prospérité temporelle des nations, à tel point même qu'elle ne pourrait le faire davantage si elle avait été fondée directement dans ce but.

L'Église estimerait faire œuvre néfaste de s'immiscer sans raison dans les affaires temporelles et purement politiques. Mais elle ne prétend pas que la puissance civile trouve là prétexte à contrecarrer les intérêts spirituels et éternels des âmes, à leur nuire par des lois et des ordres injustes, à ruiner la divine constitution de l'Église, à fouler aux pieds les droits de Dieu sur la société civile.

Notre très regretté Prédécesseur Benoît XV, dans sa dernière allusion consistoriale du 21 novembre 1921, fit les déclarations suivantes au sujet des relations entre l'Église et l'État : « Dans les conventions de ce genre, nous ne permettrons pas qu'il se glisse rien de contraire à la dignité ou à la liberté de l'Église. La société civile elle-même, surtout de nos jours, est intéressée à ce que cette indépendance de l'Église soit intacte ». Nous faisons nôtres ces paroles de Benoît XV et l'intention avec laquelle elles furent prononcées.

Est-il besoin de dire, maintenant, combien nous sommes affligés de ne point voir l'Italie parmi ce grand nombre de nations qui ont noué des relations amicales avec le Saint-Siège. L'Italie, notre patrie bien-aimée, que la Providence divine, qui gouverne le cours des choses et des temps, a choisie pour y établir le siège de son Vicaire sur terre, en sorte que Rome, centre, autrefois, d'un empire immense et cependant limité, est devenue la capitale du monde entier. Le Souverain Pontificat, dépassant de sa nature toute frontière de race et de peuple, embrasse en effet tout l'univers. Or l'origine et la nature divines de ce pouvoir pontifical ainsi que le droit inviolable de la société des âmes répandue par tout le monde exigent que le Pape soit et paraisse indépendant de toute autorité humaine et de toutes lois, même de celle qui prétendent garantir cette liberté pontificale. Le Saint-Siège doit relever ni paraître relever de personne.

La Providence divine, souveraine et arbitre des événements, avait disposé des garanties de cette liberté du Pontife romain. Ces garanties fonctionnèrent sans dommage pour l'Italie, bien au contraire, à son grand profit. Elles répondirent parfaitement durant des siècles aux intentions de Dieu. Depuis qu'elles ont été supprimées, ni la Providence n'en a indiqué, ni la sagesse des hommes n'en a découvert d'équivalentes. Leur abolition violente a créé et crée encore au Souverain Pontife une situation inadmissible qui attriste profondément tous les catholiques du monde entier. Héritier de la pensée de nos Prédécesseurs et de l'autorité qui est seule compétente en cette grave matière, Nous renouvelons les protestations fréquemment élevées par les Papes pour la sauvegarde des droits et de la dignité du Siège apostolique. Nous renouvelons ces protestations, non dans un but d'ambition terrestre dont Nous rougirions d'admettre la seule pensée, mais pour remplir un devoir sacré de notre charge et en prévenant par la pensée notre mort et le compte sévère que nous devons rendre à notre Juge.

D'ailleurs, l'Italie n'a rien à craindre du Saint-Siège. Les Pontifes romains pourront toujours dire avec le prophète : « *Mes pensées sont des pensées de paix et non des pensées d'affliction* » (1). Pensées de paix, oui, mais de paix véritable et, par conséquent, inséparable de la justice. En sorte qu'il soit possible d'ajouter : « *La justice et la paix se sont embrassées* » (2). Il appartient à la puissance et à la miséricorde de Dieu de faire luire le jour de la réconciliation, jour de joie, jour heureux pour la restauration du règne du Christ, pour la pacification de l'Italie et du monde entier. Que tous les esprits éclairés travaillent à la réalisation de ce souhait.

Afin que les grâces [suaves] de la paix descendent bientôt sur les hommes, Nous exhortons les fidèles à unir leurs instantes prières aux Nôtres, surtout en ces fêtes de la naissance du Christ Seigneur, le Roi pacifique, dont les anges saluèrent la venue au monde en chantant pour la première fois : *Gloire à Dieu dans les cieux et sur terre paix aux hommes de bonne volonté* (Luc. II, 14).

Comme gage de cette paix, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout cœur, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, Notre bénédiction apostolique ; puisse-t-elle être un signe de prospérité pour chacun des membres du clergé et du peuple fidèle, pour les cités et les familles chrétiennes ; qu'elle apporte aux vivants le bonheur et aux morts le repos et la félicité éternelle...

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 23 décembre 1922, en la première année de Notre pontificat.

PIE XI.

(1) Jer. XIX, 11. (2) Is. LXXXIV, 11.

(1) I Petr. II, 9. (2) Eph. IV, 14. (3) Jo, X, 16. (4) *Ibid.*



Après le vote

La Chambre a voté — au milieu de l'agitation la plus vive — Gand-flamand avec le dédoublement des cours du Génie civil, l'examen obligatoire en français sur une branche à chaque épreuve, et le maintien de soixante heures de cours en français dans chaque épreuve.

Nous avons essayé d'établir ici, qu'au point de vue religieux comme au point de vue patriotique, c'était là la moins mauvaise des solutions en présence. Nous nous félicitons donc du vote émis par tous les élus catholiques des arrondissements flamands, par 7 sur 10 des députés catholiques de Bruxelles, par quelques représentants catholiques wallons, bref, par 60 sur 79 membres de la Droite, auxquels se sont joints 29 socialistes et libéraux.

Certains quotidiens de la capitale et nombre de journaux de Wallonie sont partis en guerre contre ce que la *Nation Belge* — qui, sous prétexte d'union nationale est actuellement le plus néfaste agent de désunion et de discorde — a cru très fort d'appeler : « La Loi de malheur ».

Nous voulons croire encore que cette agitation regrettable et sans fondement sérieux n'entraînera pas les populations wallonnes. Une œuvre de pacification s'impose. A la veille des débats qui vont se poursuivre au Sénat, nous voulons, en répondant au long article que nous a consacré M. F. Passelecq dans la *Libre Belgique* du 19 décembre, apporter notre contribution modeste à l'impérieuse nécessité de l'heure : l'apaisement des esprits.

* * *

De s'entendre dire qu'il n'avait apporté aucune preuve pour étayer sa thèse, a piqué au vif M. Fernand Passelecq. Sa riposte en a pris un ton assez âpre, presque méchant. Et pourtant, à lire et à relire ses lignes on aboutit à la même conclusion : c'est qu'il n'est toujours pas prouvé que le projet voté par la Chambre sacrifie au régionalisme flamingant les principes constitutionnels.

Certes la *mentalité* flamingante est très dangereuse, fort capable de faire bon marché de la liberté individuelle et donc de sacrifier facilement les principes constitutionnels. Je reconnais même qu'en l'occurrence, *dans l'esprit* de nombreux flamingants (plus en dehors de la Chambre qu'à la Chambre même) Gand-flamand, si l'on peut dire, une portée régionaliste, et qu'ils ne se préoccupent guère de savoir si Gand-flamand est attentatoire ou non à la liberté des citoyens. Mais la preuve reste toujours due que le texte voté soit anticonstitutionnel et qu'organiser Gand comme le prévoit le projet blesse en quelque manière notre pacte fondamental.

Si aucune Université d'État n'existait en Belgique, et si, demain, le Parlement s'avisait d'en créer une française à Liège et une flamande à Gand, la Constitution s'en trouverait-elle violée, même si les flamingants outrés apportaient à cette création leur déplorable mentalité d'aujourd'hui ?

Une comparaison fera mieux comprendre encore notre pensée. A plusieurs reprises déjà, des lois sociales ont été votées grâce à la collaboration de députés catholiques et de députés socialistes. Or, *dans l'esprit* de ces derniers, ces lois étaient un acheminement vers la réalisation de l'idéal socialiste (collectivisme ou communisme) nettement anti-constitutionnel. Comme la lettre de ces lois ne lésait en rien le texte

de notre Constitution, les catholiques n'ont pas hésité à les voter. Il en va de même pour Gand-flamand.

« Que faudra-t-il donc à M. l'abbé van den Hout pour qu'il estime le principe de la liberté constitutionnelle mis en jeu et qu'il en reconnaisse la preuve faite ? »

Il me faudrait, en l'espèce, un texte de loi impliquant que des Belges seront contraints de faire, contre leur gré, des études supérieures dans une langue autre que celle de leur choix.

Qu'on établisse donc que le projet actuel inaugure pareille contrainte !

La vérité, comme l'a magistralement exposé M. Renkin (qui a vraiment dominé le débat), c'est qu'en enlevant aux Gantois et à ceux qui demeurent à proximité de Gand, la faculté de faire des études universitaires en français à Gand, on n'a pas lésé un droit. Dans l'intérêt général on a privé certains citoyens d'un avantage, ou plutôt d'un privilège. La loi nouvelle les met sur le même pied que la généralité des Belges. Il en sera d'eux, vis-à-vis des universités françaises du pays, comme il en est par exemple des catholiques belges, qui ne sont pas Louvanistes, vis-à-vis de la seule Université catholique de Louvain.

En admettant même que toutes les intentions flamingantes soient anti-constitutionnelles, en quoi le texte de la loi met-il en péril la liberté ?

* * *

M. Passelecq me reproche de jouer au prophète. Est-ce faire montre « *du don de prophétie* » que de prétendre — la situation en Flandre étant ce qu'elle est — qu'il est probable que la solution prônée ici déchargera l'atmosphère, calmera les esprits, et rendra possible l'œuvre de concorde et de paix ? C'est simplement, s'appuyant sur ce qui est, conjecturer les résultats probables d'un acte qu'on préconise précisément parce que l'on est convaincu qu'il aura de pareilles conséquences. Quand M. Passelecq, se basant lui aussi sur ce qu'il croit être l'état des choses en pays flamand, « *prophétise hardiment au pays* » que voter Gand-flamand, c'est accepter le premier point d'un programme qui va nous entraîner fatalement au régionalisme le plus sectaire et le plus étroit, il fait comme moi : partant de ce qui est, il tâche de prévoir ce que telle solution à la question posée entraînera demain.

Un problème politique ou social exige, pour être résolu sagement, qu'on envisage les conséquences probables des diverses solutions proposées. Toutes choses égales d'ailleurs, on différera d'avis d'après l'opinion que l'on se sera faite de la réalité sur laquelle on veut agir. M. Passelecq interprète les faits autrement que moi ; libre à lui, évidemment ! Mais prophète il l'est comme je le suis, ni plus ni moins !

* * *

Ce n'est pas le moment de revenir sur le débat amorcé ici lors de la constitution de l'Union Catholique. Il faut relever pourtant que ce n'est pas en « *balbutiant un peu, et assez confusément* » qu'il fut répondu à la question : « est-ce une campagne de révision constitutionnelle que vous voulez ouvrir ? » Il ne s'agissait pas du tout de cela. Et c'est avec joie que nous avons appris que le problème que nous nous étions permis de soulever, avait préoccupé grandement ceux-là mêmes auxquels nous le posions. Il se reposera d'ailleurs un jour ou l'autre et nous aurons alors l'occasion d'y revenir. Donnons entretemps à M. Passelecq l'assurance que si demain, de façon quelconque, la peste qui a nom nationalisme outré ou régionalisme exagéré essayait de porter atteinte à la liberté que la Constitution garantit aux citoyens, il trouvera à ses côtés, pour mener le bon combat, la *Revue catholique* qui ne manque

pas une occasion, il le reconnaîtra, de combattre ce qu'elle considère comme le grand mal actuel : le nationalisme.

* * *

M. Passelecq a essayé de répondre aux raisons qui s'opposent au dédoublement des cours à Gand, parce que ce dédoublement instituerait la « chasse » aux étudiants et risquerait d'entraîner la désertion de Louvain.

Qu'on établisse les cours flamands sans arrière-pensée, écrit-il, mais que l'on fasse dépendre le maintien de Gand-français de la fréquentation des cours français.

Mais, M. Passelecq ne voit-il donc pas que ce serait perpétuer la lutte, que ce serait organiser la chasse aux étudiants pour Gand-français ! Et pour Gand-flamand aussi, car les flamingants voudront écraser l'Université française !

« Il ne serait nullement nécessaire qu'un seul étudiant catholique, ni Flamand ni Wallon, se détachât de Louvain dédoublé pour venir grossir Gand-flamand ou Gand-français. »

Oh ! la belle naïveté ! Évidemment, ce ne serait pas nécessaire ! Mais quelle ignorance de l'exaltation nationaliste de la jeunesse des écoles pour croire qu'on laissera « aller les choses à Gand telles qu'elles vont » !

Quel dommage, M. Passelecq, que vos absorbantes occupations au barreau ne vous permettent pas d'entreprendre une enquête en pays flamand ! Votre objectivité et votre indépendance au service d'une intelligence aussi vive et aussi pénétrante que la vôtre rendraient à la Patrie et au parti un immense service en révélant une situation dont la gravité est malheureusement trop ignorée.

Le nationalisme aigu (vous l'appellez régionalisme, c'est l'espèce dans le genre) fait en Flandre de profonds ravages. Des réactions comme celles qui menacent de se produire à Bruxelles et en Wallonie iront facilement aux mêmes excès parce que engendrées par des principes identiques.

Il est possible encore, croyons-nous, de parer aux solutions extrêmes en enlevant à la mentalité des masses flamandes tout ce qui actuellement entretient et nourrit ce romantisme racique et culturel dont elles sont « possédées ».

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons du vote de la Chambre, convaincu que la solution adoptée est celle qui favorisera le moins cette détestable mentalité. C'est la raison pour laquelle nous espérons que le Sénat dans sa sagesse s'empressera d'approuver, sans longues palabres — tout a été dit et redit — la loi que lui soumet la Chambre.

De longues discussions au Sénat n'apprendraient rien de neuf et nuiraient considérablement au pays en entretenant l'agitation actuelle. Un conflit entre les deux Chambres porterait la lutte dans les rues de toutes nos villes...

* * *

Un dernier mot encore au sujet de l'Université libre française que l'on se propose — dit-on — de créer à Gand, si le Sénat vote comme la Chambre.

Pareil projet est absurde, aussi anti-belge qu'anti-catholique. La loi nouvelle ne contraignant personne à faire en flamand des études que l'on veut faire en français, pourquoi cette Université libre ? Et qui donc fournira les millions ? Pas les catholiques ! Ils ont le devoir de soutenir Louvain qui déjà a toutes les peines du monde à se maintenir. Et puis cette Université ne sera pas catholique !... La langue c'est quelque chose, certes, mais ce qu'elle « véhicule » est autrement important !

Ce sera donc une université acatholique, c'est-à-dire anticatholique, mais alors que dira Bruxelles de cette concurrence ? Quelqu'un qui se prétend bien informé m'a assuré que la France serait disposée à verser la forte somme ! Quel enfantillage ! Nos amis français ne s'embarqueront pas dans une pareille galère qui pourrait leur réserver les plus désagréables surprises.

Quant aux mécènes qui veulent consacrer une partie de leur fortune (ou aux conseils communaux et provinciaux qui veulent consacrer une partie de la fortune... de leurs administrés) à l'enseignement universitaire en langue française, à l'extension et au rayonnement de la culture française chez nous, qu'ils soutiennent Louvain, s'ils sont catholiques, ou Bruxelles, s'ils ne le sont pas. Qu'ils instituent de nombreuses bourses qui permettraient aux jeunes gens pauvres des Flandres d'aller à Louvain, à Bruxelles et à Liège, et qu'ils leur rendent ainsi, s'ils le désirent, le privilège dont les privera la suppression de Gand-français.

Et il sera vrai alors, à la lettre, que la loi nouvelle n'aura pas empêché un seul étudiant flamand de faire ses études en français. Que veut-on de plus ?

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.

P. S. — J'ignore ce que pensent, sur cette angoissante question de Gand, les milliers d'abonnés de la *Revue Catholique*. A en juger par la diffusion (géographique et sociale) de la *Revue*, il est infiniment probable que la plupart d'entre eux sont nettement hostiles aux menées flamingantes, et assez enclins à faire de Gand-français le symbole d'une lutte qu'ils estiment nécessaire à la sauvegarde de l'unité du pays.

Ils me permettraient de leur dire que la campagne menée ici, en toute franchise et en pleine indépendance, a été inspirée, uniquement, par la préoccupation des intérêts religieux et le souci de l'unité nationale, par l'amour de l'Église et l'amour de la Patrie.

Profondément convaincu, que des solutions possibles, Gand-flamand (avec la place la plus grande faite au français) était la moins mauvaise, nous avons essayé, fidèle à notre programme *Ut sint unum*, de grouper les catholiques autour de ce que nous considérons comme un moindre mal.

S'il nous importe peu de connaître dans quelle mesure nous avons réussi, nous tenons à ce que nos lecteurs sachent les mobiles qui nous guident.



Le Noël des trois Nowak

Du temps qu'il y avait en France des prisonniers de guerre polonais, une vingtaine d'entre eux travaillaient à une carrière, dans un coin perdu de la Haute-Loire.

Pour une époque où le monde entier était un peu plus malheureux que de coutume, cette catégorie d'infortunés jouissait d'un sort tolérable. Il est vrai que l'Administration centrale édictait à leur égard des prescriptions parfaitement sages, qui, après avoir passé à travers tous les rouages de la hiérarchie, aboutissaient dans la pratique à des mesures d'une ineptie parfaite ; mais quand il arrivait aux ordres supérieurs d'être fondamentalement ineptes, par conséquent inapplicables, les choses s'arrangeaient pratiquement pour le mieux, suivant la logique des situations et le jeu normal des rapports humains.

* * *

Captivité à part, nos Polonais de la carrière n'étaient guère plus à plaindre que des ouvriers civils. L'employeur, soucieux du rendement,

ne s'en tenait pas aux rations réglementaires et les nourrissait à suffisance. Un caporal, armé d'un étui de revolver vide, et deux hommes de garde les surveillaient ; deux bons vieux territoriaux, qu'un seul de ces jeunes gaillards eût aplatis d'un seul coup de poing. Ils représentaient l'autorité. Leur rôle consistait à tourner autour du chantier, le fusil à la bretelle, prêt à glisser de l'épaule, tête basse sous le képi avachi, et pitoyablement ficelés dans des capotes trop étroites d'où leur ventre s'échappait.

Il y a, en Pologne, autant de Nowak que de Dupont en France, et de Meier en Allemagne. Sur ces vingt hommes, l'équipe en comptait trois : Nowak Boleslas, Nowak Ladislas et Nowak Stanislas, qui n'étaient ni frères ni parents. Et il en restait encore au dépôt une bonne centaine, pour le désespoir du service postal, car ces homonymes prêtaient à des confusions infinies et les lettres se promenaient, durant des semaines, de cantonnement en cantonnement, sans jamais atteindre leurs destinataires.

Nowak Boleslas était, de son métier, tailleur. Un scribe distraît l'ayant enregistré comme tailleur de pierre, on l'avait envoyé là, malgré ses protestations. Mais, l'ingéniosité de son esprit suppléant à sa faiblesse physique, il avait fini par trouver, soit chez le patron, soit chez les habitants du village voisin, une besogne moins fatigante que l'extraction du basalte.

Nowak Ladislas, comptable de son état et officiellement reconnu pour tel, servait depuis des mois dans les bureaux, quand un irrésistible besoin de changer d'air l'avait poussé à se mettre sur les rangs d'un détachement industriel. Il surveillait le fonctionnement du concasseur et remplissait au besoin l'office d'interprète. On ne pouvait voir meilleur ouvrier, ni plus habile truchement.

Nowak Stanislas, lui aussi, faisait une carrière modèle, bien qu'il exerçât, « dans le civil », les fonctions de sacristain et d'organiste de sa petite paroisse. S'il figurait parmi ces « spécialistes », c'est qu'il était en même temps jardinier, qu'un jardinier remue la terre, et que, de la terre aux pierres, il n'y a pas loin. Les administrations militaires ont toujours eu le secret d'utiliser les compétences.

Or les trois Nowak, de même que leurs camarades et tous les captifs des deux mondes, attendaient la rédemption. Et leurs jours monotones s'égrénaient dans cet interminable Aven de la Liberté, lorsqu'un soir, vers quatre heures, en rentrant du travail, ils se dirent :

— C'est demain Noël.

Il faisait presque nuit. Devant la baraque de bois qui servait de cantonnement, quelques lanternes couraient ; le cuisinier apportait la chaudière de soupe fumante, et le soldat, chargé de la poste, arrivait avec un gros sac.

Les bons prisonniers ne firent point de toilette, parce que la glace avait pris les eaux et qu'une neige épaisse couvrait tout. Ils couchaient côte à côte, sur des jonchées de paille, au long des cloisons ; deux couvertures pliées marquaient la place de chacun. Au-dessus de leurs têtes, une planche portait les paquetages, montés suivant le règlement exact de notre service intérieur, mais entourés d'une exposition permanente d'images pieuses ou profanes, de photographies et de cartes postales, où l'on voyait à profusion, des Aigles blancs, des Kosciuszko et des Vierges de Czenstochowa.

Au milieu de la chambrée, une longue table graisseuse enfonçait dans la terre battue ses quatre pieds mal équarris. La lampe à pétrole, suspendue à un fil de fer, répandait une lueur jaune, nauséabonde ; et dans un coin, le vieux poêle, qui avait bien de la peine à se chauffer lui-même, ne semblait pas disposé à donner aux autres beaucoup de chaleur.

C'était Noël : il fallait fêter Noël. Le détachement aurait été assez nombreux pour organiser une de ces séances récréatives, concert ou représentation théâtrale, où les Polonais sont passés maîtres, mais, composé en majeure partie de paysans mazoures ou silésiens, il offrait peu de ressources à la culture des arts. Seuls, les trois Nowak, originaires de Poznanie, se rapprochaient de cette classe sociale qu'on honore en Pologne du nom d'*inteligencya*. Ils connaissaient la musique, et le sacristain jouait d'un violon qu'il s'était fabriqué lui-même.

Enfin, on mangerait, on boirait ; l'employeur, brave homme, avait payé comme réveillon un peu de vin et de charcuterie ; on chanterait des *kolendy*, on ouvrirait des paquets reçus, on lirait des lettres.

Ces lettres contenaient de bien vieilles nouvelles. Écrites en octobre, septembre, quelques-unes même en août, juillet ou juin, filtrées par les censures et les contrôles, bloquées par les fermetures de frontières, noircies de timbres et d'estampilles, elles apportaient au milieu des brumes hivernales le parfum lointain des fenaisons... Une maman prévoyante et sage, avait pourtant envoyé d'avance une minia-

ture d'arbre de Noël, peinturluré d'un vert aigre, garni de paillettes scintillantes et de minuscules bougies.

Les bons prisonniers l'allumèrent solennellement. Et sous le linge blanc dont ils couvrirent la table, ces pauvres drilles qui, depuis des mois, n'avaient d'autre lit que celui de l'Enfant-Dieu, répandirent les brins de paille traditionnels, destinés à rappeler l'étable de Bethléem aux heureux de ce monde qui couchent sur le duvet ; tant le symbolisme est cher au cœur de l'homme.

On avait remis des lettres aux trois Nowak. Mais ils s'aperçurent avec désappointement qu'elles étaient adressées à Nowak André, Nowak Casimir et Nowak Antoine. Ils chantèrent plus fort pour se consoler. Le sacristain raclait son violon à le rompre. La chambre était toute grise de la fumée des pipes.

Sur les huit heures, le caporal vint faire l'appel. Il regarda avec intérêt des portraits de fiancées ou de sœurs, goûta un morceau de gâteau polonais, échangea quelques mots bienveillants avec ceux qui entendaient un peu de français, leur assurant qu'à Noël prochain « tout le monde serait chez soi », puis, après avoir fermé la porte à clé pour satisfaire au règlement, il s'en fut rejoindre ses camarades dans une auberge des environs.

Les bons prisonniers continuaient leur veillée qui ressemblait à un sabbat. La dernière bougie du petit arbre était consumée depuis longtemps ; quelqu'un finit par y mettre le feu. Il éclata en une grosse flamme bleuâtre et il ne resta plus qu'une poignée de cendre jaune où les paillettes de métal se recroquevillaient en pétillant.

Le bruit se calma par enchantement. Un souffle de tristesse passa.

— Est-ce que l'aumônier ne viendra pas bientôt ? demanda le sacristain. S'il était là, nous aurions une messe de minuit...

Un prêtre polonais faisait en effet, aux grandes fêtes, la tournée des cantonnements ; il ne pouvait être partout à la fois.

— Une messe de minuit ? dit le comptable. Il y en a dans les églises du pays. Viens-tu avec moi, Stanislas ?

Des rires et des protestations éclatèrent : Ils iront... Ils n'iront pas. « C'est bon pour nous amener des ennuis. Empêchez-les !... Laissez-les faire ! »

— J'y vais ! dit le sacristain.

— Moi aussi, dit le tailleur. Car les trois Nowak tenaient toujours ensemble. Et les trois Nowak se levèrent.

Le comptable était garçon de décision prompte et d'esprit inventif. On le vit se travestir aussi lentement qu'un illusionniste de profession. Il mit sa chemise rose par-dessus sa tunique, s'enroula autour de la taille une ceinture de flanelle blanche, noua un foulard sur sa tête et jeta sur ses épaules une couverture pliée en forme de châle à pointe. Vous auriez dit un vague romanichel.

Ses deux compagnons l'imitèrent, et cinq minutes après, ils escaladèrent un imposte de la baraque, laissant l'équipe abasourdie et discutant à voix basse les chances de l'escapade.

Il n'y avait, à cette heure, sur les chemins, à travers ces montagnes neigeuses, que les renards, qui aiment à sortir dans leur belle fourrure d'hiver. Au fond des gorges sauvages, les torrents, étranglés de froid, ne soufflaient mot. Derrière la croupe morne de la Margeride, par une échancre des brumes, quelques petites étoiles suivaient d'un œil narquois les trois Nowak qui partaient pour la messe ; le comptable par goût des aventures, le sacristain par dévotion et le tailleur par esprit de corps.

Ils allaient, sans rien dire, très vite. Nowak Ladislas, qui circulait souvent avec les hommes de garde, connaissait à peu près les routes. Craignant d'être reconnu à la localité voisine, il voulait atteindre un village dont il avait aperçu le clocher, au loin, par les temps clairs.

En respirant cet air libre où flottaient des aiguilles de glace, les trois Nowak éprouvaient un profond bien-être, un immense allègement. Ils n'avaient guère peur des gendarmes qu'ils pensaient bien ne pas rencontrer, mais la population civile leur donnait quelque appréhension. Les bonnes intentions du gouvernement envers les prisonniers, dits « favorisés », Polonais, Schleswigois et même Alsaciens se heurtaient à des préjugés tenaces. On avait grand-peine à concilier les calculs de la diplomatie et les exigences de l'ordre public. Vainement faisait-on connaître par voie d'affiche que les Polonais étaient de la même race et devaient inspirer autant de confiance que les Russes, nos alliés...

Les trois Nowak, après trois heures de marche, arrivèrent à un village qui dormait tranquillement sous la neige. Les vitraux de l'église rougissaient ; le curé allumait les cierges.

Il attendait peu de monde à sa messe de minuit, en ce triste temps de guerre ; il n'attendait point d'hommes, mais il attendait encore

moins les surprenants personnages qu'il vit soudain agenouillés devant la crèche, et qui lui semblèrent une apparition des bergers évangéliques.

— Voilà de braves garçons ! C'est très bien de donner ainsi le bon exemple. Qui êtes-vous ? D'où êtes-vous donc ?

L'interprète, sans embarras répondit :

— Nous, Italiens.

Il mentait moins qu'il ne croyait, puisque, d'après le vicomte de Vogüé, les Polonais seraient les Italiens du Nord.

— Ah ! ah ! fit joyeusement le curé qui était allé à Rome, *parla italiano ?*

Les trois Polonais se regardèrent étonnés. Le sacristain sauva la situation en faisant de ses deux mains le geste de parcourir un clavier, et en disant d'une mine engageante :

— *Organysta ! Organysta !*

— C'est providentiel ! pensa le curé. La Sœur de l'école libre, qui devait tenir l'harmonium, est malade. Le Saint Enfant Jésus aura tout de même de la musique.

Il en eut et de fort bonne. Les quelques paysannes qui assistaient à cette messe y furent peut-être plus distraites qu'édifiées. Mais les trois Nowak oubliaient qu'ils étaient prisonniers de guerre et faisaient une grosse sottise. Ils se voyaient chez eux, dans une église des bords de la Warta, chantant de tout leur cœur le vieux cantique national :

« Dans le silence nocturne une voix retentit : — Levez-vous, bergers, un Dieu va vous naître ; — préparez-vous au plus vite, — hâtez-vous vers Bethléem, — allez saluer le Seigneur.

» Ils vinrent, ils trouvèrent l'Enfant dans la crèche, — et le reconnuent aux marques données. — Ils lui rendirent l'hommage dû à Dieu — et s'écrièrent en le saluant, — avec grande joie :

» Sois le bienvenu, ô Roi désiré, — attendu depuis quatre mille ans, — rois et prophètes t'espéraient, — et voici que, cette nuit, — tu nous arrives.

» Nous, nous t'attendons de même, Seigneur, — et quand tu viendras à la voix du prêtre, — nous tomberons à genoux devant toi, — croyant que tu es là, sous les espèces — du pain et du vin ».

De toute l'église l'Enfant Jésus était le seul à comprendre. Le curé entendait bien des *any, ana, ana, any*, et autres sonorités assez méridionales, mais aussi des sons gutturaux et surtout ces chuintements étranges qui font de la langue polonaise comme un auvergnat du Nord.

— C'est, pensait-il, quelque dialecte du fin fond de la Calabre... Mon Dieu, bénissez ces pauvres jeunes Italiens...

Il les invita chez lui, après la messe, leur offrant à se restaurer, car la saison était dure. Nowak Ladislas dut déployer toute son habileté pour éluder ses questions ; on sait qu'un interprète est d'autant plus habile qu'il possède moins la langue dont on le croit maître.

Ils refusèrent de s'asseoir et avalèrent en hâte un verre de vin chaud. Le curé remarqua qu'ils n'avaient pas de coiffure.

— Comment ! Nu-tête, par ce froid, mes pauvres garçons ? Et, voyant qu'ils ne comprenaient pas, il se tapotait la tête :

— Pas de chapeaux ?

— Italiens, jamais chapeaux ! répondit imperturbablement l'interprète qui cachait avec soin, dans sa poche, son calot garni de la bande rouge et blanche des dépôts spéciaux.

— Mais, reposez-vous un instant. On vous trouvera même un coin ici, pour la nuit.

— Travail ! Travail !

— Comment, travail ? Un jour de Noël ? Des chrétiens comme vous ?

— Voyage ! voyage !

Et, après lui avoir baisé respectueusement la manche, à la mode polonaise, ils prirent la porte.

— Faites attention au moins ! criait le digne prêtre en levant sa lampe, comme s'il comptait illuminer toute la vallée de l'Allier. Dieu vous conduise, mes pauvres garçons. Si vous descendez sur Saugues, prenez bien garde. Tenez-vous aux poteaux télégraphiques. Il y a des ravines pleines de neige. Vous y laisseriez vos chaussures, si vous n'y restiez pas vous-mêmes...

Les Polonais étaient déjà loin.

Quand le chef du cantonnement vint voir ses bons prisonniers, le lendemain matin, assez tard, il n'observa rien d'insolite. Mais dans son rapport hebdomadaire, il rendit compte au dépôt que Nowak

Ladislas et Nowak Stanislas méritaient une punition pour avoir perdu, sans pouvoir expliquer comment, l'un une couverture, l'autre un soulier ; et que Nowak Boleslas, reconnu malade, était menacé d'une fluxion de poitrine qui exigeait son transfert. A part cela, rien à signaler.

PAUL CAZIN.



Notre Voisin de l'Est... au Congo

La *Revue Catholique des Idées et des Faits* publiait, il y a quelques semaines, un très intéressant article de M. Jules Leclercq intitulé : *Notre Colonie et l'Allemagne*.

L'ancien Président de la Société de Géographie en avait trouvé le prétexte dans un article que moi-même je venais de faire paraître dans *Le Soir*, sous le titre : *La situation internationale. La politique extérieure et la défense du Congo*. M. Jules Leclercq, dans les termes de la plus parfaite courtoisie d'ailleurs, s'élevait contre une opinion que j'avais émise et dont je vous demande, avant tout, la permission de reproduire le texte exact. Après le sous-titre : « Ne rendrait-on pas leurs colonies aux Allemands ? » j'écrivais, ayant constaté le véritable encerclement qu'opèrent les colonies britanniques autour du Congo Belge, ceci :

« A ce point de vue (l'impérialisme territorial britannique) j'en suis arrivé à la conviction très nette qu'il serait de notre intérêt que l'on rendît à l'Allemagne ses colonies africaines, celle de l'Est en particulier. Je n'ai aucune sympathie pour les Allemands, mais je considère qu'il vaut mieux avoir des voisins divisés, fussent-ils même voraces, qu'un seul voisin gourmand.

» Nous devons pouvoir, éventuellement, nous servir des uns contre l'ambition des autres. Qui nous dit que, dans vingt, dans cinquante ans, nous ne serions pas très heureux d'avoir, en Afrique, l'appui des Allemands contre les envahisseurs britanniques ou sud-africains. Car je considère que, pour ce qui est du Katanga, le danger sud-africain est plus grand que le danger anglais à proprement parler.

» Je prie qu'on me pardonne cette opinion, un peu cynique peut-être, mais uniquement inspirée par le sentiment de la sûreté de notre colonie. »

M. Jules Leclercq ne me l'a pas pardonnée, cette opinion.

Et peut-être, si on l'examine de son point de vue, a-t-il eu raison...

Car c'est ce point de vue qui, différent chez chacun de nous deux, explique sans doute et justifie à la fois nos opinions dissemblables.

Je me suis — à tort, c'est possible — placé, dans un article strictement technique, au seul point de vue de la défense matérielle de notre colonie, en cas d'une guerre future.

M. Leclercq s'est placé, dans sa réfutation, au point de vue de la civilisation, du sort des noirs de l'Afrique centrale, de l'humanité, bref, au point de vue sentimental.

Je n'ai parlé que des moyens de nous garantir contre tout danger extérieur au Congo et je n'ai envisagé que l'intégrité territoriale de notre vaste domaine d'outre-mer.

M. Leclercq, lui, a étudié les principes et les méthodes de la colonisation allemande comparés aux nôtres.

Sans doute, avons-nous chacun raison en ce qui nous concerne. Mais l'intérêt de ce débat ne serait-il pas, précisément, de mettre en concordance nos deux points de vue qui, pour être différents, ne sont, je crois, pas aussi inconciliables qu'il y paraît à première vue ?

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

LA TROISIÈME CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 5 JANVIER

par M. Robert VALLERY-RADOT

SUJET :

Les suites d'une leçon de musique, ou les aventures de Bérénice

Les Conférences suivantes seront données par :

S. A. R. le Prince SIXTE DE BOURBON PARME (12 janv.)

M. LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française, Président
de la Commission des Réparations.

Mgr LUTOSLAWSKI, député à la Diète Polonaise.

Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.

M. P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.

M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Le prix de l'abonnement aux dix conférences est fixé à 60 frs. Pour la location s'adresser à la
Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.

« ODEOLA »

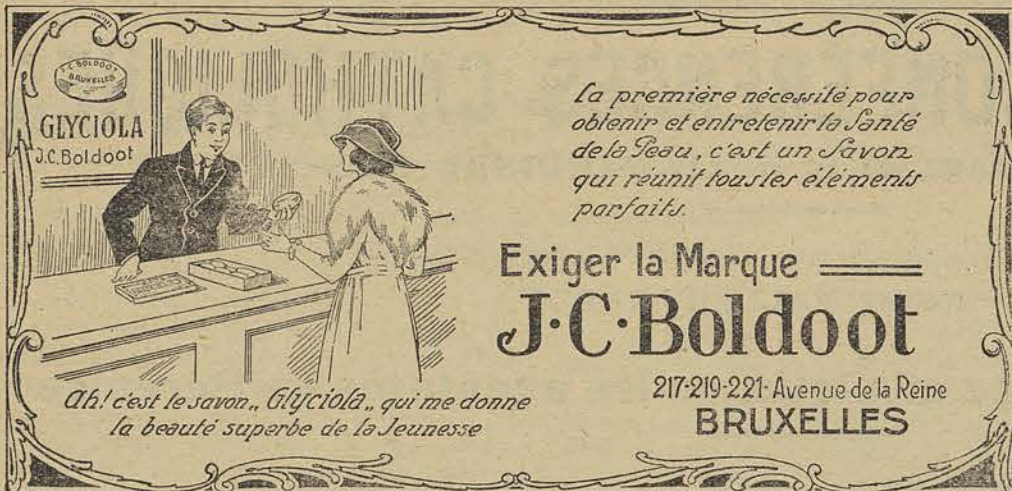


EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.

IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



GLYCIOLA
J.C. Boldoot

*La première nécessité pour
obtenir et entretenir la Santé
de la Peau, c'est un Savon
qui réunit tous les éléments
parfaits.*

Exiger la Marque
J.C. Boldoot

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES

*Oh! c'est le savon „Glyciola„ qui me donne
la beauté superbe de la Jeunesse*



MAISON PERSANE
G. CARAKÉHIAN
TAPIS D'ORIENT

Téléphone 22 Place Sainte-Gudule, 22
B. 104.20 **BRUXELLES**

LIVRES, JOURNAUX	W. H. SMITH & SON	SERVICE D'ABONNEMENTS
—	ENGLISH BOOKSHOP	A TOUS LES JOURNAUX
REVUES ET PÉRIODIQUES	78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES	ANGLAIS
—	TÉL. 6283	—
ANGLAIS	DÉPOT CENTRAL EN BELGIQUE DE	—
—	TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES	INSERTION D'ANNONCES
LIVRES EN LOCATION		

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE
TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES
TÉLÉPH. 285.54

COMpte CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

Je me suis borné à regretter que nous n'ayons plus, sur une grande partie de nos frontières africaines, qu'un seul voisin, celui dont toute la politique en Afrique depuis quelques siècles, et spécialement en ces cent dernières années, montre l'impérialisme territorial toujours inassouvi. C'est dans cette seule pensée que je regrettais qu'une partie de ces frontières n'appartint plus, comme jadis, à une autre Puissance.

M. Jules Leclercq montre fort bien tout le côté odieux et les procédés brutaux de la colonisation allemande. Je n'ai jamais écrit le contraire et je ne contredirai en aucun point ses assertions. J'ai longuement parcouru l'Est-Africain, j'y ai fait la guerre et je n'ai peut-être jamais éprouvé de joie aussi vive que quand j'ai appris que le dernier pouce de territoire était enlevé, en Afrique, à nos ennemis d'hier...

Et, précisément, je trouve, tout à la fin de l'article de M. Leclercq, une petite phrase qui pourrait peut-être nous suggérer une forme d'accord de nos deux thèses, une solution.

M. Jules Leclercq écrivait : « Mieux vaudrait céder l'Est-Africain par voie de compensation à une autre puissance que l'Allemagne, dont nous connaissons les barbares méthodes coloniales. Ce serait d'autant plus facile que M. Pierre Daye nous a révélé, dans une de ses intéressantes chroniques, que l'Angleterre semble vouloir se désintéresser du magnifique port de Dar-es-Salam. »

Rien n'est plus exact et ne correspond mieux à ma pensée : Si la Grande-Bretagne consentait (ce qui reste cependant fort douteux) à s'en dessaisir, quelle serait donc la Puissance qui pourrait, pour le plus grand bien général, gérer l'Est-Africain ?

Je ne vois qu'un seul nom qui, tout de suite, s'impose à l'esprit : l'Italie.

Ne vous récriez point et ne dites pas trop vite que l'Italie a été pourvue de Trente et de Trieste et que, n'ayant pas fait la guerre aux colonies, elle ne mérite aucune autre compensation là-bas.

L'Italie, tout le monde le reconnaît, est, de tous les pays qui possèdent des territoires en Afrique, le plus mal partagé. La Tripolitaine et l'Erythrée sont parmi les colonies les moins intéressantes, les moins riches, parmi celles qui offrent le moins de possibilités d'avenir.

Or l'Italie, dont la population s'accroît sans cesse, et qui est obligée de laisser chaque année un grand nombre de ses enfants émigrer vers de lointains pays, a besoin de débouchés, d'exutoires.

On sait qu'il existe, dans des pays comme les Etats-Unis, de très importants et très remuants groupements italiens et que, dans des possessions étrangères, comme la Tunisie, qui est sous le protectorat français, la population italienne surpasse, et de beaucoup, la population française.

Aussi l'Italie regarde-t-elle avec envie vers Tunis qui, géographiquement, il faut bien l'avouer, est dans le prolongement direct de la Sicile ; et Mussolini n'a-t-il pas prononcé à ce propos, lors de sa récente arrivée au pouvoir, des paroles ambiguës et plutôt inquiétantes ?...

Pourquoi ne pourrait-on céder l'Est-Africain à l'Italie ?

Quel soulagement pour nous, aux frontières du Congo ! Quelle tranquillité future pour l'Europe qui n'aurait plus la crainte de voir éclater un jour, entre les deux sœurs latines, un conflit à propos de la Tunisie !

Car l'Italie ainsi pourvue d'un territoire riche, déjà bien outillé, admirablement situé, ne pourrait plus en réclamer aucun autre : elle trouverait dans l'Est-Africain de quoi dé-

penser son activité, de quoi faire du peuplement blanc, de quoi tirer des ressources diverses.

Pour nous, l'oppression que nous fait subir, au Congo, l'encerclement anglais, disparaîtrait aussitôt...

* * *

Je n'ai fait, dans cette brève réponse à l'article de M. Jules Leclercq, que lancer une suggestion qui sera approuvée, je l'espère, par mon très honorable contradicteur lui-même. Ce n'est, hélas ! qu'une suggestion, car je n'ai point d'autre pouvoir que d'émettre une idée. Je prie qu'on ne la trouve point folle. Et je serais heureux si elle pouvait intéresser les Italiens eux-mêmes et s'ils pouvaient dire ce qu'ils en pensent.

Il est vrai qu'il y a aussi la Grande-Bretagne, chargée pour le moment du mandat de gérer ces territoires et que c'est son avis qui, en l'occurrence, passe avant tous les autres...

PIERRE DAYE.



L'état d'esprit aux États-Unis après les élections

Les dernières consultations électorales, si elles n'ont point assuré au parti démocratique la majorité dans les deux Chambres fédérales, lui ont cependant donné une importance numérique suffisante pour susciter au gouvernement du président Harding et de son parti, de sérieuses difficultés. Victoire morale autant qu'électorale, puisqu'elle semble indiquer un retour vers une politique démocratique ; qui ne fera d'ailleurs que s'accroître lors des prochaines élections partielles et principalement lors des élections présidentielles. Cela fut signalé en son temps dans le compte rendu de la semaine de la *Revue catholique des idées et des faits*, dans les termes que voici : « En Amérique, les électeurs ont nié cette année ce qu'ils avaient proclamé l'année dernière ».

N'est-ce pas faire trop d'honneur à la politique, à celle des États-Unis en l'occurrence, que de la supposer dirigée par des principes au sujet desquels les électeurs conscients seraient appelés à se prononcer lors des grandes consultations nationales ?

Il y avait autrefois aux États-Unis deux grands partis, le parti républicain et le parti fédéraliste. Ceci nous ramène à l'époque de la déclaration d'indépendance des treize colonies ; les luttes politiques d'alors portaient sur des questions constitutionnelles. La guerre de Sécession eut pour cause principale la question de l'esclavage. Cette fois encore, les luttes politiques qui dégénèrent en guerre civile étaient dominées par des questions de principes.

De nos jours les grands partis qui se disputent le gouvernement ne se distinguent plus guère par des idées spécifiques ; de sorte qu'il est devenu bien difficile de les définir. Sans doute, les démocrates se recrutent en majeure partie parmi les éléments populaires de la nation, tandis que les républicains sont devenus de plus en plus un parti conservateur groupant les représentants de la finance, de l'industrie, d'une façon générale les gens aisés. Le parti démocratique affichera de ce chef des tendances plus radicales ; et peut-être le verrons-nous un jour représenter les revendications du monde ouvrier dans la lutte qui semble se dessiner déjà entre le monde du capital et le monde des salariés. Quoi qu'il en puisse être, pour le moment, il n'y a pas tant opposition de principes entre les partis qu'opposition d'intérêts et de personnalités. Les intérêts de telle grande banque de New-York par exemple qui, en 1915, provoqua la mainmise des États-Unis sur les finances et les douanes de la République de Haïti. L'influence des meneurs, des « Bosses », à la solde de groupements financiers ou industriels, véritables professionnels de la politique, qui, selon le mot de Roosevelt, « constituent des organisations tendant à s'assurer des privilèges » et savent admirablement gérer leurs propres affaires tout en s'occupant des intérêts de leur parti.

Il y a deux espèces de politiques aux États-Unis : la politique locale et celle qui a rapport à l'État ou au Gouvernement fédéral. Il n'est point d'Américain qui ne s'intéresse vivement à la première. Il faut

savoir qu'aux Etats-Unis toutes les charges municipales, judiciaires même, exception faite pour les magistratures supérieures, sont électives. Ceci fournit aux professionnels de la politique locale, des Irlandais pour la plupart, l'occasion de faire avant tout de la politique de personnalités.

Quant à la politique générale, bien peu s'y intéressent. C'est l'affaire aux sénateurs et aux députés de Washington, de revenir à l'époque des campagnes électorales parmi leurs électeurs et de chercher à capter la faveur du public en s'emparant de quelque courant d'opinion en vogue. En ce moment, l'abolition de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la question du paiement des dettes des Alliés, la politique de non-intervention dans les affaires d'Europe, savoir discerner les préférences du grand public quand ce ne sera point celles d'un groupe influent et riche et les lui présenter sous forme de revendications à faire valoir, telle est en un mot la politique de tout politicien de profession, à quelque parti qu'il appartienne. Les plates-formes électorales seront donc sensiblement les mêmes, en ce qui concerne les questions de politique extérieure, entre autres, avec une tendance chez les démocrates à se montrer favorables à l'entrée des Etats-Unis dans la Société des Nations.

* * *

On appelle communément les pays qui vivent en régime de démocratie, — que ce soit une république aux pouvoirs présidentiels étendus ou une monarchie tempérée, — des pays d'opinion publique. Quelle est donc la part d'influence qui revient à l'opinion publique aux Etats-Unis ?

Nous venons de l'indiquer ; elle sert, tout d'abord, de tremplin électoral. Dans une nation où les principes ne sont plus à la base de la constitution des partis, tous les rapprochements sont permis. En pareille conjoncture, ce ne sont pas les leaders qui dirigent le peuple, mais bien plutôt le parti qui est dirigé par ses leaders, au gré de l'opinion publique ou de quelque groupe financier puissant.

Ce fut la politique du président Wilson, au début de la guerre, de se proclamer anti-interventionniste ; c'est même sur ce programme qu'il fut élu. Après que les Allemands eurent tout fait pour forcer les Etats-Unis à leur déclarer la guerre et qu'une partie notable de l'opinion publique se fut déclarée pour l'intervention aux côtés des Alliés, le président Wilson changea son attitude et, sans qu'on puisse pour cela mettre en doute sa sincérité, devint le promoteur de la fameuse formule qui fit fortune : « la guerre à l'absolutisme militariste ». Son influence personnelle fut dès lors, pour beaucoup, dans le succès de l'admirable effort de préparation militaire qui honore son pays. Signalons pour mémoire qu'à cette époque les interventionnistes se recrutaient indifféremment dans l'un et dans l'autre parti.

La guerre terminée et la paix Wilsonienne signée à Versailles, sera-ce sur une question de principe que tombera le président ? Pas le moins du monde. On lui a reproché dans les deux camps d'avoir commis un abus de pouvoir ; au fond de ce débat qui mit aux prises le président Wilson et le Sénat, il y avait tout autre chose qu'une question de principe constitutionnel ou de politique extérieure, il y avait tout simplement une question de parti. Le président Wilson est tombé, parce qu'il représentait le parti démocrate et que les républicains depuis longtemps aspiraient à reprendre le pouvoir. L'occasion était favorable : les éléments germanophiles et irlandais, démocrates pour la plupart, mécontents de l'attitude prise par leur leader pendant la guerre, passèrent en bloc dans le camp opposé. Le parti républicain, avons-nous dit, avait été durant la guerre tout aussi interventionniste que n'importe quel autre parti : La paix signée, il fit à la politique du président Wilson une guerre acharnée, guidé en cela non par la préoccupation de l'intérêt national, encore moins d'un intérêt international quelconque, mais uniquement par esprit de parti. L'on a pu dire en toute vérité qu'en cette circonstance l'intérêt général, la paix de l'Europe et du monde, tout cela fut sacrifié à une question d'intérêt privé. Les républicains obtinrent donc les suffrages des éléments germanophiles, Allemands et Irlandais d'origine, et s'emparèrent du pouvoir.

Aujourd'hui que la question de la paix et de la guerre ne se pose plus, ces mêmes éléments qui avaient assuré la majorité sont peu à peu revenus à leur ancien parti. D'où, aux dernières élections, les grandes pertes des républicains.

Est-ce à dire que l'opinion publique aux Etats-Unis sera toujours opposée à une intervention « dans les affaires d'Europe », opposée à la remise totale ou partielle des dettes de guerre ? Pareille politique ne sera vraisemblablement jamais prônée par un parti avant que se soit manifesté dans la nation un courant d'idées assez puissant pour

entraîner dans son sillage un nombre considérable des électeurs. Le sentiment prédominant aux Etats-Unis jusqu'à ces derniers temps, était nettement hostile à une intervention. L'Amérique est une nation qui se suffit à elle-même, elle n'a rien à gagner à se mêler aux intrigues de la diplomatie secrète, ce virus de la vieille Europe. Au demeurant, les populations là-bas se haïssent à mort et préfèrent chercher à se détruire plutôt qu'à travailler. Que pourrions-nous y faire ? Restons chez nous, nous avons assez souffert matériellement de cette guerre, pour que nous songions tout d'abord à restaurer nos propres affaires. Au surplus, qu'y avons-nous gagné ? Pas même la reconnaissance de ceux que nous avons aidés. Telle semble bien être l'opinion de l'Américain des classes moyennes « *The average American* », de l'ouvrier d'usine, du petit industriel et des fermiers. Politique peu généreuse assurément, mais qui n'en fut pas moins prônée par les candidats de tous les partis lors des dernières élections.

Il s'en trouve pourtant parmi les classes supérieures de la nation qui ne partagent point cette manière de voir et qui pour une raison ou pour une autre conseilleraient plutôt à leur gouvernement d'adopter une attitude plus conciliante et de sortir de son superbe isolement. Nous ne sommes plus au temps de Monroë ; les conditions économiques d'un pays sont dépendantes de la bonne marche des affaires sur le marché international. Telle semble bien être l'opinion de la haute finance, qui serait assez favorable à la remise des dettes contractées par les Alliés. Dans le monde germanophile cette idée pourrait bien rencontrer quelques adhérents, à la condition qu'elle fût envisagée concurremment avec une réduction de la dette allemande au chef des réparations. Seuls les Irlandais fanatiques s'y montreraient irréductibles, par haine de l'Angleterre.

D'autres considérations, d'ordre plus relevé celles-là, achèvent de ramener aux principes du président Wilson beaucoup d'esprits généreux qui dans les crises des luttes politiques de l'après-guerre s'en étaient momentanément écartés. Cette politique de bas étage et de combinaisons de parti a fini par dégoûter les honnêtes gens.

Il se produit donc un revirement dans l'opinion publique qui ira en s'accroissant à mesure que les partisans d'une politique de plus grande envergure, basée sur des principes humanitaires, s'affirmeront davantage.

Il faut avoir foi dans les vertus du peuple des Etats-Unis, peuple généreux, quoi qu'on en dise, et qui ne pourra pas rester longtemps enlisé dans son égoïsme s'il se rencontre une élite suffisamment influente pour le lui faire remarquer. Contrairement à notre susceptibilité de Latins, les Américains aiment assez s'entendre dire leurs vérités. C'est ce qu'a parfaitement compris le « vieux Tigre » lors de sa visite aux Etats-Unis. Ses discours ont provoqué de nombreux commentaires dans la presse des milieux politiques de Washington ; les critiques ne lui furent certes pas ménagées, les approbations non plus. Les ovations qui, à diverses reprises, accueillirent les passages de ses harangues de tribun se rapportant au président Wilson, sont à ce point de vue symptomatiques. Une mentalité nouvelle s'élabore peu à peu dans la partie intellectuelle de la nation américaine ; un jour viendra où elle s'imposera au grand public.

CH. MERCIER,

Professeur à l'Université de Notre-Dame (Ill.).



Le texte des Grandes Conférences Catholiques de cet hiver sera publié par *La Revue Catholique des Idées et des Faits*.

La Conférence de Son Éminence le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, sur *l'agonie de Reims*, paraîtra dans notre prochain numéro.



Les idées et les faits

Chronique des Idées

César Franck

Quelle révolution posthume ! Quel revirement de l'opinion ! Aujourd'hui le monde musical retentit du nom de César Franck, l'univers l'acclame, il n'est point de faiseur de romances ou d'opéras, si étrangers qu'ils lui soient, qui ne se réclament du maestro ; soudain ses élèves sont légion, comme le note spirituellement Vincent d'Indy, et tous les compositeurs ses contemporains prétendent avoir bu à la coupe de son merveilleux enseignement ! Et il fut un temps où l'on rougissait de lui, où le musicien qui était allé le consulter nuitamment, en Nicodème, se serait empressé de le désavouer et de répéter le mot de Pierre : « Je ne connais pas cet homme ». Aujourd'hui, les voilà tous franckistes !

Il vécut pauvre, courant le cachet, méconnu, sifflé quand on le jouait par hasard, en butte à l'envie haineuse, à la basse jalousie, méprisé par les dispensateurs officiels des honneurs, ridiculement affublé de la décoration d'officier d'Académie — titre galvaudé qui se donne aussi bien aux débitants de tabac — et ne parvint au ruban rouge que par sa qualité de professeur au Conservatoire, à son rang d'ancienneté. L'Institut, ouvert à tant de bruyantes médiocrités, lui ferma obstinément ses portes. Le monde officiel qui le détestait comme un importun novateur troublant sa quiétude, brilla par son absence à l'enterrement du grand homme, en novembre 1890. Ni le Ministère, ni l'Administration des Beaux-Arts, ni le Conservatoire même où il enseignait, ne se firent représenter ; le directeur Ambroise Thomas, dont l'urne funéraire oratoire déversait d'interminables dithyrambes sur la tombe des plus minces musicastes, se porta malade pour ne point paraître, et les autres sommités s'éclipserent de même, crainte de se compromettre en accompagnant le pestiféré à sa dernière demeure ! Devant la mort même l'hostilité n'abdiquait pas. Seuls ses élèves et ses amis formèrent autour de son cercueil « une couronne de respectueuse admiration », à ses intimes et affectueuses funérailles.

Mais, chose étrange, à peine fut-il entré dans l'immortalité que se dissipèrent les ombres qui voilaient son mérite.

Quinze ans ne s'étaient pas écoulés, quand, en 1904, une foule enthousiaste se réunit au square Sainte-Clotilde, devant l'église « où il laissa si longtemps chanter à l'orgue sa grande âme », selon le mot de Maclair, pour l'inauguration du monument élevé par Alfred Lenoir à la mémoire du maître. Alors les écailles tombèrent des yeux et les oreilles s'ouvrirent, les officiels étaient présents aux places d'honneur, ils répandirent des flots d'éloquence et tous se précipitèrent dans la gloire de Franck... pour en dérober un rayon. Ceux qui l'avaient le plus ignoré l'avaient le mieux connu !

Que s'était-il passé dans ce court intervalle de 1890 à 1904 ? Le nom de César Franck, pieusement gardé par ses disciples, avait doucement forcé l'admiration, conquis la célébrité ; son œuvre, comme masquée aux yeux de beaucoup par la modeste personnalité de l'humble organiste de Sainte-Clotilde, émergeant des nuages épaissis par la prévention, brilla de sa propre splendeur au firmament de l'art et, si on l'ose répéter,

*Versa des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.*

Il n'y a plus de voix discordantes dans le concert d'acclamations qui saluent en lui un musicien sublime, un éducateur musical d'une influence énorme, un artiste de génie, un puissant créateur. Tous ratifient ce jugement porté sur l'auteur des *Béatitudes*, par M. Henry Marcel, Directeur des Beaux-Arts, à l'inauguration du monument de Sainte-Clotilde : « Et maintenant, le voilà à sa place dans le chœur des génies immortels qui seront nos répondants auprès des âges futurs et constitueront, peut-être, après tout, la raison d'être et la justification de l'humanité en ce monde ».

Cette gloire immense, nous avons le droit de la revendiquer, nous Belges, nous catholiques. César Franck appartient à la Belgique, il est né à Liège déjà célèbre par Grétry, il descend d'une lignée de peintres dont le plus ancien connu est ce Jérôme Franck, né à Herent-

hals en 1540 et mort à Paris en 1620, qui fut attaché au service de Henri III. Il reçut à Liège, sa première formation et y demeura jusqu'à l'âge de douze ans.

Il appartient à l'Église par sa profession d'organiste, par la candeur et la vivacité de sa foi, par la religieuse inspiration de la plupart de ses œuvres.

Nul ne s'étonnera donc que Liège ait précédé Paris et Bruxelles dans la glorification du centenaire ni non plus que l'église du Sablon dans la capitale ait participé à cette fête jubilaire, par l'admirable solennité liturgique de dimanche dernier, sous la présidence du Cardinal, avec le concours de la maîtrise de Saint-Rombaut, cette phalange de 150 artistes que M. l'abbé Van Nuffel, le brillant « capellmeister », mène de victoire en victoire.

* * *

L'homme chez César Franck, ce Fra Angelico de la musique, fut égal au génie par un ensemble de vertus qui le firent adorer de ses disciples. Vie d'abnégation, d'obscur sacrifice et d'humilité. Il fut préservé de ces défaillances morales qui sont si souvent comme la rançon ou le triste envers de la gloire musicale. Il fut un doux, un modeste, passant avec le sourire de la bonté à travers toutes les inimitiés des envieux, ne s'irritant jamais du succès immérité des médiocres, ne jalosant pas la popularité, ne vivant que pour son art et planant au-dessus de toutes les mesquineries de la terre à une telle hauteur d'idéal, au sein d'une si profonde sérénité que nulle épreuve, nulle contradiction, ne parvint jamais à troubler sa quiétude, à interrompre ses extases. Son existence fut dévorée par un travail opiniâtre. Organiste, professeur, compositeur, il trouvait le temps de se prodiguer à des élèves de choix dont il cultivait les dispositions avec une ardente sollicitude. Il ne connut ici-bas ni le repos ni la gloire sans qu'une plainte montât jamais à ses lèvres. Ses disciples qui raffolaient de lui l'appellèrent spontanément « le père Franck » et son cœur sans ambition se confina dans la tendresse de cette famille artistique.

Il était croyant sincère, vivant sa foi avec amour, pratiquant sa fonction à l'orgue comme un ministère sacré, ne manquant jamais de quitter le clavier à la Consécration de la messe, pour se plonger dans une adoration fervente en un coin retiré de la tribune. Mgr Gardey, le curé bien connu de Sainte-Clotilde, lui rendit à ses funérailles un hommage public pour s'acquitter de la reconnaissance de l'Église envers celui qui avait tant aidé à prier.

Comme on le sait, l'orgue était son triomphe : au dire des connaisseurs les plus experts, il n'y eut jamais d'improvisateur qui l'égalât et Liszt, après être venu l'entendre en 1866 dans sa cage aérienne, disait en descendant les spirales de l'escalier : « C'est J.-S. Bach lui-même que nous avons entendu ».

« C'est là, dans la pénombre de cette tribune que s'écoula la meilleure partie de sa vie, raconte son disciple Vincent d'Indy, c'est là » que pendant trente ans, chaque dimanche, chaque jour de fête, » et les derniers temps, chaque vendredi matin, il vint attiser le » feu de son génie en d'admirables improvisations souvent bien plus » hautes de pensée que nombre de morceaux de musique ciselés avec » adresse, c'est là, assurément, qu'il prévit et enfanta les sublimes » mélodies qui devaient former la trame musicale de ses *Béatitudes*. » Il ne jouait pas pour être écouté des hommes, mais pour faire entendre son âme par Dieu.

Il est connu par ailleurs qu'étranger à la musique liturgique de par sa première éducation et n'ayant pu y consacrer plus tard un temps suffisant, sa production vocale est sur ce point notablement inférieure à son œuvre d'orgue et, malgré d'incontestables beautés, reste sans proportion avec le talent qu'il déploya dans les autres styles.

Le chef-d'œuvre incontesté du génial artiste est l'épopée musicale, improprement appelée oratorio, *Les Béatitudes*, qui raconte la bienfaisante action d'un Dieu tout amour sur les destinées humaines. Splendide expression de foi chrétienne, temple sonore de la plus savante architecture, ce vaste poème, traduction du prologue du Sermon sur la Montagne, vient se placer à côté des plus grandes œuvres consacrées par l'admiration des siècles. César Franck est mort, hélas, sans avoir pu entendre l'exécution intégrale de son chef-d'œuvre qu'il avait

mis dix ans à composer ; la première ne fut donnée qu'en 1891, à Paris, sous la direction d'Edouard Colonne, la seconde à Dijon, la même année, et ce ne sera pas le moindre mérite de M. Sylvain Dupuis, l'éminent directeur du Conservatoire de Liège, d'avoir dès 1894 dirigé la troisième audition complète qu'il vient de reprendre avec un succès prestigieux à l'occasion du centenaire.

La merveille des *Béatitudes*, où les mélodies les plus exquises s'unissent aux combinaisons harmoniques les plus hardies, c'est d'offrir une interprétation de la personne divine du Christ telle qu'elle ne fut jamais proposée dans toute l'histoire de l'art musical. « Tel il a appris et aimé Jésus-Christ, tel il nous le donne de tout son cœur de simple chrétien. » Que nous voilà bien loin du Christ rigide de Hændel ou de Bach, du Christ d'illusion légendaire de Berlioz, du « beau Nazaréen » d'autres compositeurs ! C'est vraiment le Dieu fait homme par amour pour sauver l'homme que l'art de César Franck nous a restitué, c'est Lui qui donne à l'œuvre son unité, à qui tout le reste se subordonne, et le génial artiste a su trouver une mélodie pour faire parler le divin personnage qui nous émeut jusqu'au fond de l'âme.

« La symphonie de Franck, écrit Camille Mauclair, c'est une voix de l'infini qui retentit dans notre conscience, c'est un céleste discours. Lorsqu'on écoute cette quatrième *Béatitude* où la voix de Jésus s'élève au faite d'une des plus prodigieuses montées orchestrales que l'harmonie et la douleur aient jamais conçues, alors on perçoit clairement le degré d'art et de rêve où la musique peut devenir vraiment, dans toute la force de cette grave et redoutable expression, la voix de l'universel. »

César Franck a sauvé la musique du vertige wagnérien. A la mort du dieu de Bayreuth, elle allait s'abîmer dans le drame lyrique. Alors au sein de la désorganisation et de l'universelle inquiétude, Franck apparut et par le charme de son doux génie ramena la musique à la tradition classique, aux formes primitives si pures, à la sonate, au quatuor, à la symphonie, au lied, il fut le sauveur de l'art à la fin du dix-neuvième siècle.

Je ne veux pas terminer cet article sans rappeler à mes lecteurs la fameuse recette de César Franck, parce qu'elle peut susciter des imitateurs. Dans ses journées absolument encombrées, regorgeant d'occupations, il s'était fait une loi inflexible de « réserver le temps de la pensée », une ou deux heures consacrées soit à la composition, soit à la méditation d'ouvrages capables de lui élever l'esprit. C'est la recette qui nous a valu tous ses chefs-d'œuvre.

J. SCHYRGENS.



ROME

Trois prochaines béatifications

Rome 27 décembre. — Trois béatifications seront célébrées au printemps prochain dans la Basilique vaticane :

1° Celle de la vénérable Thérèse de l'Enfant-Jésus, religieuse de l'Ordre des Carmélites déchaussées de Lisieux, morte en 1897 ; elle appartenait au diocèse de Bayeux. L'introduction de sa cause remonte en juin 1914 ;

2° Celle du vénérable Michel Garicoits, prêtre séculier, fondateur de la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur, mort en 1863 ; il appartenait au diocèse de Bayonne. L'introduction de sa cause remonte à 1892 ;

3° Celle du vénérable Robert Bellarmin, cardinal, mort en 1621 ; il appartenait au diocèse de Rome. L'introduction de sa cause remonte à 1626.



ÉTATS-UNIS

Toujours le nationalisme

On nous communique une nouvelle lettre de M. l'abbé U. de Hasque (voir la « Revue » du 6 octobre dernier, n° 28) :

La secte nouvelle du Ku Klux Klan s'étend rapidement, son activité se manifeste de plus en plus en public. Elle est devenue un vrai facteur politique, comme l'ont démontré les récentes élections. L'adhésion

qu'on lui donnait ou l'opposition qu'on lui faisait, y ont joué un rôle important.

Dans certains États, spécialement menacés ou déjà contaminés par cette organisation fanatique, il s'est formé des comités de défense. Au Kansas, notamment, le Gouverneur s'efforce avec énergie de combattre les menées de ceux qui veulent se mettre au-dessus des lois et forment un état dans l'État. Les partisans du K. K. K., de plus en plus imbus de leur puissance, violent les droits les plus sacrés de la liberté dans tous ses domaines, infligeant à ceux qui ne partagent pas leurs idées, les humiliations les plus basses et les traitements les plus cruels.

Dimanche dernier, 4 membres masqués du Klan voulurent enlever dans une auto le chef d'une organisation de défense. Cela se passa à quelques kilomètres d'ici. La victime se défendit, tua un de ses ravisseurs et blessa les 3 autres, mais finit par succomber elle-même. Des cas pareils commencent à se multiplier.

Si la théorie du nationalisme intégral a pu valoir au K. K. K. des sympathies dans certains milieux intellectuels protestants, il est certain que la violation constante des lois établies et l'impunité dans l'anarchie et le désordre lui ont acquis de très nombreux adhérents dans les milieux les moins recommandables de la société. Le Klu Klux Klan c'est la terreur et l'illégalité à l'état de système.

La campagne entamée dans notre État d'Oklahoma contre l'enseignement libre et confessionnel n'a pas eu jusqu'ici le succès qu'escomptaient ses auteurs. Ils n'ont pu réunir en temps utile, avant les élections, le nombre de signatures requis pour faire admettre le projet de loi. Il en fut de même dans les États de Californie et de Michigan. Dans l'Orégon seule, la campagne contre l'instruction religieuse remporta un premier succès. Mais nos amis catholiques de l'Orégon sont bien décidés à se défendre, jusque devant les juridictions les plus élevées, contre cette atteinte à la liberté de conscience garantie par la Constitution.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

**La revue catholique
des idées et des faits**

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

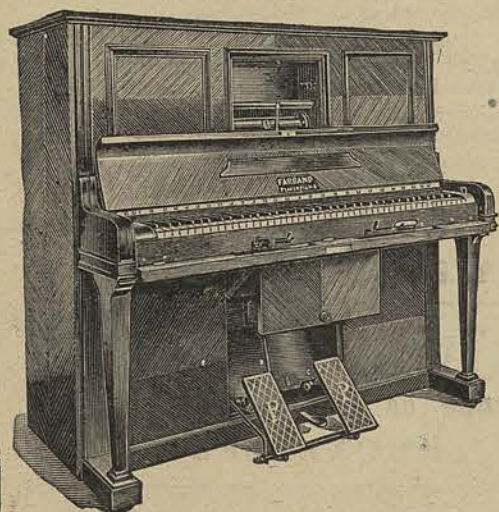
Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Etablissements CEUTERICK, rue Vital de Coster, Louvain

LE "PIANOLA",-PIANO



apporte au foyer le repos de l'esprit et la joie unanime en permettant à tous, petits et grands, de jouer du piano, sans qu'il soit pour cela nécessaire de connaître la musique.

C'est le seul instrument dont les exécutions soient ARTISTIQUES car les instruments similaires sont nombreux qui ne relèvent que de la simple mécanique.

Les seuls instruments qui puissent s'appeler

"PIANOLA",

sont ceux inventés et fabriqués par

THE ÆOLIAN COMPANY

212, RUE ROYALE, 212, BRUXELLES

(nouvelle adresse)

Rouleaux « ÆOLIAN » les meilleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Envoi franco des catalogues sur demande

TÉLÉPHONE 196-97

BOVRIL

C'EST LA NUTRITION ASSURÉE
EN LE BUVANT RÉGULIÈREMENT

BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES

Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes

ORFÈVRERIE

CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
E MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :
Longue rue Neuve, 107-109, AnversSUCCURSALE :
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

VERMOUTH
Jacobino
de beste
JACQUES NEEFS · ANTWERPEN

CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

BUREAUX DE QUARTIERS A BRUXELLES :

Bureau A Boulevard du Midi, 22, Bruxelles. — Bureau B Chaussée de Gand, 67, Molenbeek. — Bureau C Parvis St Servais, 1, Schaerbeek. — Bureau D Avenue d'Auderghem, 148, Etterbeek. — Bureau E Rue du 22 Novembre, 43, Uccle. — Bureau H Rue Marie-Christine, 232, Laeken. — Bureau J Place Liedts, 26, Schaerbeek. — Bureau K Avenue de Tervueren, 8-10, Etterbeek. — Bureau L Avenue Paul De Jaer, 1, St-Gilles. — Bureau M Rue du Bailli, 80, Ixelles. — Bureau R Chaussée d'Ixelles, 8-10, Ixelles.

SUCCURSALES :

Bruxelles	Rue du Fossé aux Loups, 39
Charleroi	Rue Charles Dupret, 36
Gand	Place d'Armes, 23
Namur	Rue de Bruxelles, 43
Verviers	Rue Crapaurue, 175

130 AGENCES en Belgique

Agences à Luxembourg et Cologne

Toutes opérations de banque, de change et de bourse

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

NOS SÉRIES
ESSENCE
LOTION
BRILLANTINE
SAVON
COSMETIQUE

SUZONNE-VICKY
COTE D'AZUR
NOUVEAU RÈGNE
CYCLAMEN ROUGE
ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Steik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

BRUXELLES
80-82, rue CoenraetsPARIS
4, Passage Violet

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BRÉVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Caisse générale de Reports et de Dépôts

OCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Sainctelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



Typographie — Lithographie — Régistres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus · Cartes d'Invitation · Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

Le Chocolat Duc
surpasse tous les chocolats

"La Voix de son Maître"

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un tableau rayonnant!

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photograpeurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242

PETIT-BEURRE
PAREIN

LA MAISON DU TAPIS
BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 7115

Les prix défont, à qualité égale,
toute concurrence

Atelier spécial pour la Répa-
ration des Tapis

TAPIS D'ORIENT, anciens et
modernes. MOQUETTES UNIES
tous les tons. TAPIS D'ESCA-
LIERS et D'APPARTEMENTS
(divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES
et autres (imitation parfaite de
l'Orient). TAPIS D'AVIGNON
unis et à dessins

Pendant le mois de décembre
RÉDUCTION très sensible
sur tous les tapis

